



PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES SOCIAL AU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE DAPAONG AU NORD DU TOGO (PASED)



Atelier bilan du projet PASED, 25 avril 2017

RAPPORT FINAL



Juin 2017

Remerciements

Toute l'équipe remercie chaleureusement toutes les personnes rencontrées sur ce projet, volontaires, motivées, engagées, qui ont répondu présents à tous les instants et qui n'ont pas hésité à s'impliquer pour améliorer le quotidien de leurs concitoyens et concitoyennes.

Votre grandeur fera celle de Dapaong,

Belle vie à toutes et à tous.

Sommaire

Figures	4
Tableaux.....	4
Abréviations	5
Résumé.....	6
Partie I – Présentation et résultats succincts de PASED.....	7
A – Objectif principal, équipe de travail, partenaires et projets	7
1- Objectif principal et objectifs spécifiques.....	7
2- Équipe mobilisée pour le projet PASED.....	7
3- Principes et bénéficiaires du projet PASED.....	8
4- Dapaong, une commune dynamique où les projets convergent	9
B – Résultats du projet PASED et indicateurs	10
1- De l'eau potable à l'assainissement solide à travers une amélioration de la gouvernance locale de la commune de Dapaong.....	10
2 – Evaluation des résultats de l'action atteints jusqu'à présent	12
Partie II Gouvernance de l'eau potable et de l'assainissement solide à Dapaong.....	13
A– Organisation du service communal de l'eau potable	13
1- La gouvernance de l'eau renforcée	14
2 – La gestion des kiosques à eau et bornes fontaines est améliorée.....	16
3 – Suivi du service en cours et recommandations	20
4 – Réhabilitation et sensibilisation : entre visibilité et prise de conscience collective à l'échelle communale	22
B– Organisation du service communal de l'assainissement solide	26
1 – Proposition de service communal de l'assainissement solide.....	26
2 – Test de la pré-collecte à Kpégui, quartier Kombonloga	29
Partie III : Résultats socio-économiques.....	30
A – Base de données finales	30
B – La consommation de la population dans la commune de Dapaong	31
1 – A l'échelle de la commune de Dapaong	31
2- L'évolution de la consommation d'eau potable, exemple du quartier de Kombonloga, quartier pilote de la nouvelle gestion communale	34
C – Évolutions socio-économiques	35
1 – Les bénéfices des fontainiers augmentent mais la précarité est toujours là.....	35
2 – Les recettes du service de l'eau potable	37
Partie IV : Autres activités et Conclusion.....	38

Figures

Figure 1 : Plan de la commune de Dapaong	13
Figure 2 : Organisation du service l'eau potable au niveau national	14
Figure 3 : Schéma simplifié de la gestion communale de l'eau potable mise en place.....	17
Figure 4 : Le programme d'Information, d'Éducation et de Communication	24
Figure 5 : Plan de pré-collecte des ordures ménagères, volet institutionnel.....	26
Figure 6 : Plan de pré-collecte des ordures ménagères, volet financier	27
Figure 7 : Gestion et fonctionnalité des KE/BF de la commune de Dapaong	31
Figure 8 : Évolution des températures et précipitations au Togo entre 2011 et 2016.....	32
Figure 9a : Evolution des volumes d'eau facturés entre 2011 et 2016 aux KE/BF des quartiers de l'année 1 du projet PASED	33
Figure 9b : Evolution du volume d'eau facturé entre 2011 et 2016 aux BF/KE des quartiers de l'année 2 du projet PASED	33
Figure 10 : Évolution du volume d'eau entre 2011 et 2016 à Kombonloaga.....	34

Tableaux

Tableau 1 : Tableau des indicateurs du PASED	12
Tableau 2 : Suivi des kiosques à eau appliquant le tarif régulé.....	20
Tableau 3 : Réhabilitation des KE/BF : quelques chiffres.....	22
Tableau 4 : Rôle des partenaires locaux pour la réhabilitation et la construction des KE/BF	23
Tableau 5 : Gestion et fonctionnalité des bornes fontaines de Dapaong	30
Tableau 6 : Evolution du volume d'eau facturé entre 2011 et 2016 aux KE de Dapaong.....	32
Tableau 7 : Rémunération du fontainier avant et avec le PASED	35
Tableau 8 : Rémunération moyenne du fontainier entre les années 2011 et 2016.....	36
Tableau 9 : Répartition hypothétique des bénéfices de 2015 à 2016 issues des ventes d'eau aux KE pour une gestion communale à 100%	37

Abréviations

A2GEA	: Appui à la gouvernance de la ville de Dapaong pour une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement sur son territoire
AFPhy	: Association Féminine pour la Promotion de l'Hygiène
ARSE	: Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité et de l'Eau
BF	: Borne Fontaine
CDB	: Comité de Développement à la Base
CDD	: Communication pour un Développement Durable
CDQ	: Comité de Développement de Quartier
EAST	: Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical
GAQ	: Groupe d'Assainissement de Quartier
IEC	: Information, Éducation et Communication
KE	: Kiosque à Eau
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PASED	: Projet d'Amélioration de l'accès Social au service de l'Eau potable dans la ville de Dapaong, au nord Togo
PAASEA	: Projet d'Amélioration de l'Accès aux Services de l'Eau et de l'Assainissement dans les communes de Mango et Dapaong
PEAT 1	: Projet Eau et Assainissement au Togo
RNET	: Régie Nationale de l'Eau au Togo
TdE	: Togolaise des Eaux
SEDIF	: Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
SYCTOM	: Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne

Résumé

Le Projet d'Amélioration de l'accès Social à l'Eau potable et de l'assainissement solide de la commune de Dapaong (PASED) s'est déroulé du 15 avril 2015 au 15 avril 2017.

Mis en place par les ONG Communication pour un Développement Durable (CDD – Togo) et Experts-Solidaires (France), ce projet a été financé principalement par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et soutenu par la commune d'Issy-les-Moulineaux et l'Agence métropolitaine des ordures ménagères (SYCTOM).

Réalisé en partenariat avec les acteurs locaux : les agents de la commune de Dapaong, les Comités de Développement de Quartier (CDQ), les fontainiers ainsi qu'avec l'Association Féminine pour la Promotion de l'Hygiène (AFPHy), les objectifs principaux portaient sur l'amélioration des conditions de vie des 60 000 habitants de la commune, et notamment :

- La mise en place d'une gestion communale de l'eau potable au niveau des bornes fontaines et des kiosques (KE/BF) à eau de la ville de Dapaong (financement SEDIF)
- La rédaction d'un plan de pré-collecte des ordures ménagères et son test dans une zone pilote (financement Issy-les-Moulineaux et SYCTOM).

Concernant le volet eau potable, les résultats issus du projet sont les suivants :

- Rédaction, validation et utilisation de documents gérant l'eau potable ;
- Réhabilitation de 68 KE/BF et construction de 5 KE
- Formation des partenaires locaux et suivi du service communal mis en place ;
- Sensibilisation de la population

Concernant l'assainissement solide, les résultats sont les suivants :

- Etude sur l'Association Féminine pour la Promotion de l'Hygiène ;
- Caractérisation des ordures ménagères et étude de marché ;
- Rédaction d'un plan communal de pré-collecte des ordures ménagères ;
- Lancement d'une pré-collecte test dans une zone pilote : Kpégui (Kombonloaga).

Dans ce présent rapport, une première partie présentera le projet PASED et ses principaux résultats. Une seconde partie portera sur l'amélioration de la gouvernance de l'eau potable et de l'assainissement solide à Dapaong. Enfin, une troisième partie présentera les résultats socio-économiques détaillés ensuite dans les Annexes A, B, C et D.

Partie I – Présentation et résultats succincts de PASED

A – Objectif principal, équipe de travail, partenaires et projets

1- Objectif principal et objectifs spécifiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'accès Social au service de l'Eau potable de la ville de Dapaong au nord Togo (PASED) financé par le SEDIF (partie eau potable), Issy-les Moulineaux et le SYCTOM (partie assainissement solide) et mis en œuvre par les ONG Communication pour un Développement Durable (CDD) et Experts-Solidaires, un rapport final des activités menées du 15 avril 2015 au 15 avril 2017, ainsi que les analyses issues des observations jusqu'à juin 2017 est ainsi présenté.

L'objectif principal du projet est d'appuyer la commune de Dapaong à améliorer son service public de l'eau potable au niveau des kiosques à eau (KE) et bornes fontaines (BF)¹, ainsi que son service communal de pré-collecte des ordures ménagères.

Pour cela, trois objectifs spécifiques ont été élaborés :

- La structuration d'une entité eau et assainissement pour instaurer une gouvernance égalitaire et réglementée avec le recrutement d'un responsable
- L'application d'une tarification régulée de l'eau aux accès publics (KE et BF)²
- L'élaboration d'un plan d'assainissement solide à l'échelle de la commune en vue d'équiper et former les acteurs locaux durant le projet A2GEA³ d'Issy-les-Moulineaux.

2- Équipe mobilisée pour le projet PASED

Localement, pour l'ONG Communication pour un Développement Durable :

- M Paul Y. KANFITINE, Coordinateur ;
- M Thomas B. DJIGLE, Chargé du suivi-évaluation et capitalisation ;
- M Augustin DOGO, Responsable Administratif et Financier ;
- M Moïse T. DJALOGUE, Responsable du Centre de Ressources Régionales ;
- M Mathieu Y. BALCOUTE, Animateur du Centre de Ressources Régionales ;
- M Rodrigue KANKOU, Technicien supérieur Eau et Assainissement ;
- M Dametète LARE, Stagiaire puis Animateur pour le Développement ;
- Mme SABA Yawa Mawuli Assistante comptable (2015/2016) ;
- M Komi GBEGNON, Assistant comptable (2016/2017) ;
- Mme Tani ALASSANI, Secrétaire-caissière.

¹De manière générale, une borne fontaine est un point d'eau potable à accès gratuit en opposition à un kiosque à eau. Dans ce rapport, la différence se rapporte à la structure : un kiosque à eau est un local protégeant le/la fontainier(e) des intempéries et du soleil, pouvant être électrifié pour l'éclairage contrairement à une borne fontaine qui est totalement exposée. L'eau potable est actuellement payante aux deux types de points d'eau.

²Les termes KE et BF peuvent être évoqués ensemble ou séparément. Ici, ces termes font références à un point d'accès d'eau potable alimenté par la Togolaise des Eaux et tenu par un fontainier.

³Appui à la Gouvernance de la ville de Dapaong pour une meilleure Gestion de l'Eau et de l'Assainissement, projet porté par la commune de Dapaong et débuté en février 2016.

Localement et à travers des missions d'expertise, pour l'ONG Experts-Solidaires :

- M Jean-Pierre MAHE, Directeur ;
- Mme Laureline BERTHOT, Ingénieure Eau ;
- Mme Amandine LARE, mission d'expertise en Economie du Développement ;
- M Jean-Luc LODS, mission d'expertise en Gestion des Services Publics ;
- M Auguste KESSOU, mission d'expertise en Gestion des Déchets Solides ;
- M Olivier FAUSTINI, mission d'expertise en Hydraulique et Gestion de l'Eau.

3- Principes et bénéficiaires du projet PASED

Le projet s'est déroulé dans la commune de Dapaong dans une optique de respect de la charte togolaise pour l'accès aux services essentiels validée par l'Union des Communes du Togo en 2012, dont voici les 16 principes :

- Gouvernance et démocratie à l'échelon local ;
- Complémentarité des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales dans la décentralisation ;
- Complémentarité des rôles entre l'Etat ;
- Collectivités territoriales, opérateurs et Organisations de la Société Civile (OSC) dans la fourniture des services essentiels aux populations ;
- Clarté dans la répartition des responsabilités entre les acteurs ;
- Maîtrise publique locale des services ;
- Efficacité par la contractualisation des prestations ;
- Dialogue entre tous les acteurs ;
- Mise en place de partenariat ;
- Progressivité de l'accès aux services ;
- Financement de l'accès aux services ;
- Cadre des stratégies des services économiques et rationnels ;
- Equilibre du financement des services ;
- Développement durable et environnement ;
- Solidarité des usagers et des générations ;
- Qualité et progrès par l'évaluation et le contrôle, l'information des usagers.

Ainsi, l'équipe du projet a organisé les actions du projet en coopération avec les quatre principaux acteurs de la décentralisation au Togo et à Dapaong, avec le quadrilogue local :

- **Etat** : Service Régional Hygiène et Assainissement (SRHA), Agence Nationale du Développement à la Base (ANADEB), Autorité de Régulation du Service de l'Electricité et de l'eau (ARSE), Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) ;
- **Collectivités territoriales** : Préfecture de Tône et Délégation Spéciale de Dapaong ;
- **Opérateurs** : Togolaise des Eaux (TdE), Société du Patrimoine de l'Eau et de l'Assainissement dans les milieux Urbains et semi-urbains (SP-EAU), Association Féminine pour la Promotion de l'Hygiène (AFPHy) et Fontainiers ;
- **Organisations de la Société Civile** : Chefferie traditionnelle et les Comités de Développement de Quartier (CDQ).

Les populations des quartiers de Dapaong sont les bénéficiaires finaux du projet PASED.

4- Dapaong, une commune dynamique où les projets convergent

Cinq projets sur l'eau et l'assainissement à Dapaong depuis 2010 :

Période	Objectif	Actions principales	Partenaires Tech.	Partenaires Financiers
Projet d'Amélioration de l'accès à l'Eau et à l'Assainissement				
2010 – 2013	Améliorer les accès à l'eau potable et à l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Extension du réseau d'eau potable, subventionnement de branchements privés et construction de KE/BF - Mise en place d'un groupe de pré-collecte des déchets solides 	ONG EAST Commune de Dapaong	SEDIF
Projet PASSED				
2015 – 2017	Décentralisation et régulation des services eau potable et assainissement à Dapaong	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des accès à l'eau potable et à l'assainissement solide - Application d'un tarif régulé pour la vente de l'eau potable aux KE/BF - Sensibilisation de la population - Réhabilitation/construction KE/BF 	ONG CDD Experts-Solidaires	SEDIF Issy-les-Moulineaux SYCTOM
Projet A2GEA				
2016 – 2019	Renforcement des capacités des acteurs de l'assainissement solide et équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une entité communale eau, hygiène et assainissement - Formation des acteurs locaux en assainissement solide - Sensibilisation de la population - Achat de petits équipements pour la pré-collecte des déchets solides 	Commune de Dapaong Issy-les-Moulineaux	Association Internationale des Maires Francophones Issy-les-Moulineaux
Projet Eau et Assainissement Togo 1 (PEAT1)				
2015 – 2017	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les villes d'Atakpamé et de Dapaong	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et achat d'équipement pour la mairie, la TdE et le SRHA - Réhabilitation du réseau d'adduction d'eau et extension du réseau - Réhabilitation du barrage (bute) - Construction/subventionnement de : <ul style="list-style-type: none"> o 8 dépotoirs intermédiaires o centre d'enfouissement technique o 800 latrines (90%) o 600 branchements privés (50%) - Organisation d'une filière d'assainissement solide 	Commune de Dapaong IGIP TdE, SP-EAU SRHA Université de Kara	Union Européenne
Projet d'Amélioration de l'Accès aux Services de l'Eau et de l'Assainissement dans les communes de Mango et Dapaong (PAASEA)				
2016 – 2020	Décentralisation et régulation des services eau potable et assainissement à Mango et régulation à Dapaong	<p>Dapaong :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régulation et suivi des services mis en place avec PASSED - Relance du <i>Quadrilogue</i> local - Mise en réseau des fontainiers, GAQ et CDQ (aide aux Activités Génératrices de Revenus – AGR) - Alphanétisation des opérateurs <p>Mango :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem PASSED + Extension du réseau - <i>Quadrilogue</i>, Réseau et AGR 	CDD Experts-Solidaires 3 ASC	Union Européenne et SEDIF TdE, SP-EAU Communes Mango et Dapaong

La commune de Dapaong s'inscrit alors dans une forte dynamique de développement des accès à l'eau et à l'assainissement de sa population depuis bientôt 7 ans. Dynamique qui perdure malgré une émeute en 2013 qui a mené au saccage des bureaux de la commune et au renouvellement de son organe administratif et technique en les personnes du Secrétaire Général, du Directeur Administratif et Financier et du Directeur des Services Techniques.

Aussi, le projet PASED a travaillé sur les acquis des projets de Renforcement des Capacités de la municipalité et des comités de développement des quartiers en Maîtrise d'Ouvrage communal-RCMO (financement Ambassade de France) et de Renforcement des capacités des Organisations Communautaires à la base dans leur mission d'acteurs de Développement Local-RODCL (financement UE) qui ont mis en place les CDQ.

Ensuite, le projet a pris en considération les acquis de l'ONG EAST qui a mis en place les AFPHy dans 7 quartiers de la commune de Dapaong. Enfin, le projet PASED a développé des synergies avec l'équipe du PEAT 1 en prenant part à ses réunions d'avancement pour favoriser des actions à venir communes.

B - Résultats du projet PASED et indicateurs

1- De l'eau potable à l'assainissement solide à travers une amélioration de la gouvernance locale de la commune de Dapaong

Gouvernance : de l'expertise internationale à l'autonomisation de la commune de Dapaong avec la création d'un service communal eau, hygiène et assainissement

La gouvernance étant au cœur de chaque action, il est fait en sorte que tous les partenaires et acteurs dans les domaines de l'eau et de l'assainissement soient impliqués, et plus particulièrement le service technique et administratif de la commune ainsi que les CDQ.

Pour débiter, une visite d'échange a été organisée au Burkina Faso, pays frontalier où le prix de l'eau potable appliqué est décrété à 500f CFA/m³. Ensuite, quatre experts sont venus et ont permis de renforcer les compétences de la commune au niveau des différentes façons de pratiquer la délégation de service public, sur les fondements du service public avec un focus sur l'eau et l'assainissement et sa régulation. Deux autres interventions ont permis d'aborder les thèmes du service communal d'assainissement solide et de l'hydraulique.

En parallèle, la mairie a créé un service eau, hygiène et assainissement en novembre 2015 et nommé un responsable. Puis, des documents cadrant le service amélioré de l'accès à l'eau potable de la ville ont été rédigés et mis en application, notamment à travers la vente de l'eau potable au tarif régulé de 500f CFA/m³. Enfin, un travail de rétrocession des KE et BF gérés par les privés a débuté en mars 2016 et a abouti à la récupération de 23 KE/BF.

Eau potable : de l'enquête de terrain au tarif régulé, la réhabilitation de 68 bornes fontaines et kiosques à eau à la construction de 5 kiosques à eau

Un travail de cartographie des KE/BF a été fait. Néanmoins, les frontières des quartiers ne sont pas officielles mais déduites des observations de l'équipe. Aussi, cette carte peut être

amenée à évoluer en termes de points d'eau autorisés par la commune, le nombre de revendeurs d'eau à domicile n'étant pas connu, ainsi que le nombre de contractuels privés.

Puis, suite aux rencontres sur le terrain et aux focus groupes, des scénarios de tarification ont pu être proposés pour améliorer l'accès financier des BF et KE. Le tarif régulé de 500f CFA/m³ a été retenu et est en application dans 73/105⁴ KE et BF gérés par 15 CDQ⁵, soit :

- Kombonloaga dès le 1^{er} août 2015 ;
- Nagnong, Natbagou, Zongo et Tantigou le 1^{er} septembre 2015 ;
- Dapanckergou et Napieng le 1^{er} janvier 2016 ;
- Worgou, Nalolg, Bodjopal, Koutidjoak, Boumong et Nassablé le 1^{er} juillet 2016 ;
- Gwong-Didagou-Kankouaré et Karsome le 1^{er} janvier 2017.

Les fontainiers ainsi que les membres des commissions spécialisées eau et assainissement des CDQ ont été préalablement formés à leur rôle et devoirs pour gérer les KE/BF.

Une campagne de sensibilisation de masse a précédé le lancement du tarif régulé dans chaque quartier. Les sujets ont porté sur l'usage du bidon pour transporter l'eau potable et la conserver dans de bonnes conditions d'hygiène. De plus, suite à l'enquête de terrain révélant une baisse de la consommation de l'eau potable en saison des pluies, un accent a été mis sur l'importance de boire de l'eau potable tous les jours pour être en bonne santé.

Enfin, 68 bornes fontaines et kiosques à eau ont été réhabilités et 5 kiosques à eau construits. Les améliorations ont principalement porté sur la maçonnerie, l'électricité, la plomberie, la peinture et la construction d'abri pour le soleil et la pluie au niveau de bornes fontaines. Le but étant de remettre en état les points d'eau pour garantir une vente dans un environnement propre et protégé. Des panneaux indicatifs en français, langue locale et par dessin ont été affichés et des bouliers simplifiés ont été créés pour aider les fontainiers à compter les allers-retours des usagers.

Assainissement : des AFPHy au plan de pré-collecte communal des déchets solides

Concernant la pré-collecte des ordures ménagères, une étude sur le travail des AFPHy a été faite. La création et le fonctionnement des 8 groupes ont permis un grand travail de fond en termes de sensibilisation de la population à adhérer à un service de pré-collecte des déchets ménagers pour améliorer leur hygiène de vie. Toutefois, le travail de ces femmes se déroule dans des conditions pénibles (à pied, chaleur, petits matériels) et limités à des zones fixes.

Par conséquent, il est proposé de ne pas développer le service de pré-collecte à partir des AFPHy, mais de réaliser un plan d'assainissement de quartier pensé à l'échelle communale. Celui-ci insèrera les AFPHy comme prestataires de service si elles répondent à la demande formulée à l'avenir.

En effet, le plan d'assainissement s'articulera autour d'une pré-collecte des déchets ménagers à l'aide de tricycles, suivi d'un travail de tri et de valorisation au niveau d'un dépotoir

⁴ 109 contrats avec la TdE (février 2017) : 105 dans la commune de Dapaong devant être gérés par la commune et 4 dans 2 villages voisins (autorité préfectorale), dont 82 fonctionnels.

⁵ Pour faciliter la lecture, le terme *CDQ* est parfois à prendre au sens large. Ici, le sens est que le tarif régulé ne s'applique qu'aux BF et KE gérés par les CDQ dans 7 quartiers du même nom.

intermédiaire, avec le recouvrement et l'expansion du service. Trois quartiers pilotes ont été choisis : Kombonloaga avec un test dans le secteur de Kpégui, ainsi que les quartiers de Nassablé et Napieng.

2 – Evaluation des résultats de l'action atteints jusqu'à présent

L'objectif du projet étant d'améliorer durablement l'accès social au service de l'eau potable du réseau de Dapaong au Togo, les résultats sont satisfaisants.

Le Tableau 1 ci-après représente les résultats obtenus au du projet PASED.

Résultat	Indicateur	Cible	Réalisé	Etat d'avancement
Résultat 1 : Le service public de l'eau des bornes fontaines est performant	Bornes fontaines géo-référencées	109	98	90%
	Quartiers appliquant le tarif social	15	15	100%
	Formation des fontainiers pour vendre l'eau au tarif régulé et tenir un cahier de relève	75	49	65%
	Formation des CDQ à la gestion des BF/KE	15	15	100%
R2 : l'utilisation d'une eau potable est améliorée	Kiosques à eau réhabilités	68	68	100%
	Kiosques à eau construits	5	5	100%
	Personnes ayant accès au tarif social ⁶	47 000 ⁷	52 000	111%
	Volume d'eau vendue au tarif social dans les bornes appliquant le tarif social la première année de PASED	12 072m ³	5 875m ³	49%
	Nombre de personnes sensibilisées	47 000	7050 à > 90 000 ⁸	-85% à 91%
R3 Les capacités de maîtrise d'ouvrage communale sont renforcées	Visite d'échanges effectuée	1	1	100%
	Création du service communal eau, hygiène et assainissement	1	1	100%
	Formations par des experts solidaires	4	4	100%
	Quartiers avec KE/BF 100% rétrocédés et une gestion déléguée aux CDQ	15	6	40%
	Formations assainissement solide	2	1	50%

Tableau 1 : Tableau des indicateurs du PASED

⁶ Un arrêté communal d'octobre 2016 oblige tous les fontainiers de la commune à s'aligner sur le tarif régulé, que le KE/BF soit géré par un particulier ou la commune.

⁷ 500 usagers / KE-BF construit. Il y avait 94 KE/BF fonctionnels en 2015 (Réf. Document projet)

⁸ Les émissions radiophoniques touchent toute la région des Savanes.

Partie II Gouvernance de l'eau potable et de l'assainissement solide à Dapaong

Dapaong est une ville d'environ 60 000 habitants, chef-lieu de la région des Savanes, à 650km de la capitale Lomé et 35km de la frontière avec le Burkina Faso. Située dans la Préfecture de Tône, la commune de Dapaong compte 18 quartiers et un barrage en contrebas de 10 millions de mètres cube d'eau l'alimentant toute l'année.

A- Organisation du service communal de l'eau potable

Sur les 18 quartiers composant la commune de Dapaong (Fig. 1), 15 sont alimentés par la Togolaise des Eaux à travers 2370 abonnements actifs : 68 administrations, 2196 abonnés privés et 106 BF/KE (données nov. 2016). Aujourd'hui, la TdE compte 109 contrats de KE/BF dont 4 dans deux villages voisins, avec 70% gérés par la commune.

La première année s'est déroulée dans 6 quartiers pilotes : Kombonloaga, Natbagou, Zongo, Tantigou, Nagnong et Dapankpergou. La seconde, dans 9 quartiers : Nalolg, Koutidjoak, Gwong-Didagou-Konkouaré, Bodjopal, Boumongue, Worgou, Karsome, Nassablé et Napieng.

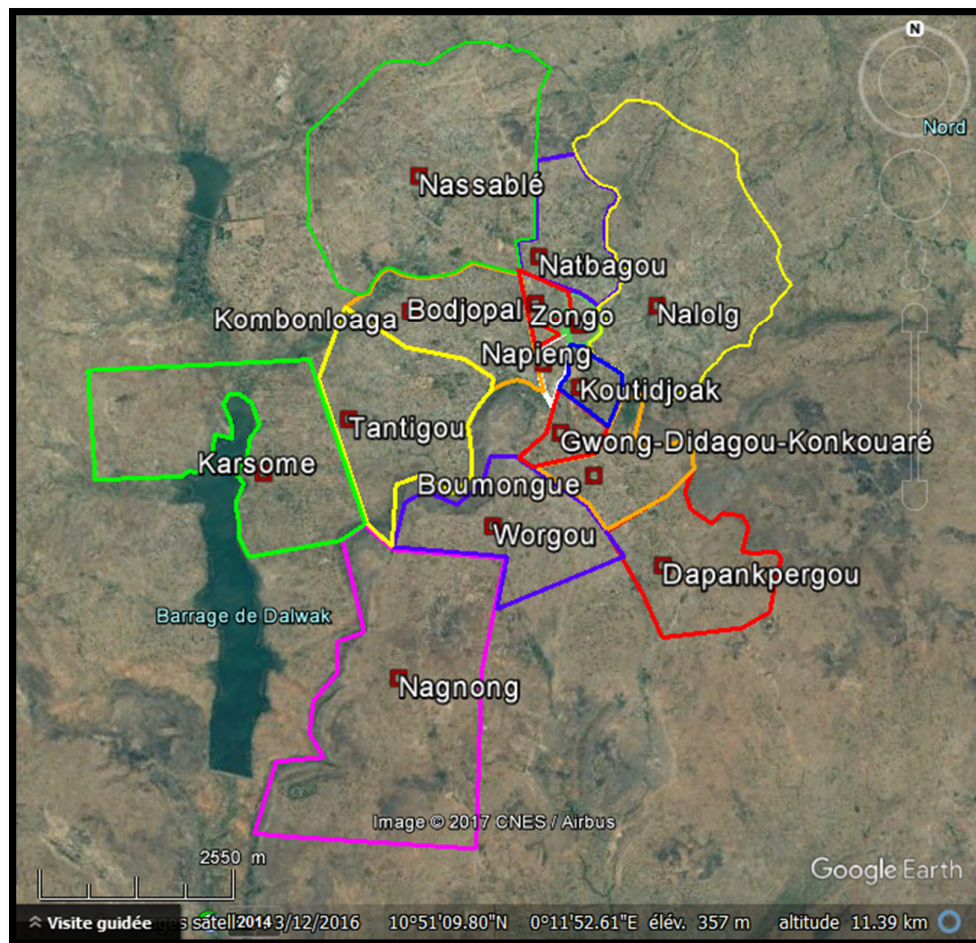


Figure 1 : Plan de la commune de Dapaong

Dans un premier temps, un état des lieux sur les accès à l'eau et l'assainissement dans chacun des quartiers pilotes en termes d'infrastructures et des usages a été réalisé. Ensuite, des solutions par rapport aux besoins identifiés avec la population, les fontainiers, les associations féminines collectant les ordures ménagères et leurs représentants (commune de Dapaong, Chefs quartier, et membres des CDQ) ont été discutées et validées.

A noter que la quantité d'informations à la Mairie s'est révélée très limitée du fait des évènements (émeutes et incendies) du 15 avril 2013 qui ont causé la perte d'une grande partie des archives de la ville. Les données de bases utilisées pour la mise en place des services eau et assainissement communaux sont avant tout verbales.

Enfin, des réunions de concertation avec les différents acteurs (précités) en plus de la TdE ont permis de rédiger les bases de la gestion communale (convention, contrat de travail, outils de suivi et de régulation des ventes d'eau potable) et d'opter pour le lancement d'un tarif régulé de l'eau potable à 500f CFA/m³ et son transport dans des bidons propres.

1- La gouvernance de l'eau renforcée

Une gouvernance locale eau existante sur papier, difficile à appliquer

C'est à travers l'objectif principal d'améliorer les services publics de l'eau potable et de l'assainissement de sa ville, que la commune de Dapaong porte une réflexion sur sa manière d'assurer la gouvernance de ces services essentiels.

Le contexte réglementaire togolais permet de l'organiser depuis plus d'une décennie :

- Loi n°2007-001 du 08 Janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;
- Loi n°2007-011 du 13 mars 2007, relative à la décentralisation et aux libertés locales ;
- L'arrêté interministériel n°01/MICDZF/MTRH du 02 février 1999, fixant le prix de vente de l'eau aux bornes fontaines payantes du Togo et sa régulation par la Régie Nationale des Eaux du Togo (RNET).

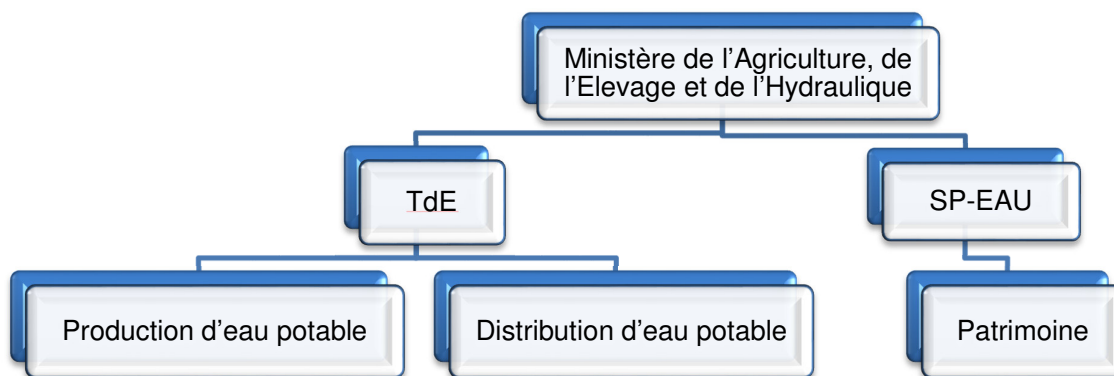


Figure 2 : Organisation du service l'eau potable au niveau national

La RNET a été divisée en deux services. D'un côté, la société d'Etat, Togolaise des Eaux créée en 1964, sous régime privé depuis 1990 pour l'aspect production et commercialisation de l'eau et de l'autre côté, la Société du Patrimoine de l'Eau et de l'Assainissement dans les

milieux Urbains et semi-urbains (SP-EAU), créée en 2011, pour l'aspect technique et entretien du réseau et des infrastructures. C'est le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de l'Hydraulique qui supervise le travail de la TdE et de la SP-EAU (Fig. 2).

Cependant, des difficultés existent pour son application locale et le suivi de sa régulation. Les principales raisons étant le statut de Président de la Délégation Spéciale du maire et de ses conseillers spéciaux réduisant les actions de la commune aux affaires courantes depuis 15 ans (Décret n°2001-191/PR du 16 novembre 2001 portant nomination des délégations spéciales dans les communes du Togo) et la déconcentration des services étatiques laissant peu de place à une décentralisation effective.

Besoin d'un service communal eau, hygiène et assainissement avéré

Pour organiser l'assise d'une bonne gouvernance, la première recommandation est de créer un service eau, hygiène et assainissement communal et nommer un responsable. Dès lors, un travail sur les fondements du nouveau service et la formalisation des actions initiées par le PASED telle que la promulgation d'une tarification régulée au travers d'une délégation de service public aux CDQ aux points de vente d'eau potable peut être fait.

En complément, une réflexion concertée entre les parties prenantes que sont l'organe technique et administratif de la commune de Dapaong, les CDQ, la TdE/SP-EAU, les fontainiers et les Groupes d'Assainissement de Quartier (GAQ pouvant inclure les AFPHY), animée par les ONG CDD et Experts-Solidaires, est encouragée.

L'intérêt d'une telle approche est de pouvoir discuter de la thématique eau potable et assainissement solide lors des réunions du *Quadrilogue* local⁹. Celui-ci se réunit deux fois l'an, et gagnerait à assurer les acquis et garder un rythme de développement soutenu.

Un service communal est créé et les agents communaux formés

L'application de la décentralisation des principaux services essentiels au Togo que sont l'eau et l'assainissement, commence par l'acquisition de la compétence par la commune de Dapaong. Dans ce sens, en novembre 2015, la commune a obtenu l'autorisation du Ministère de l'économie et des finances du Togo, de créer son premier service technique spécialisé en eau et assainissement et un responsable a été recruté en décembre 2015.

Puis, d'après les besoins exprimés par la commune, l'organe technique et administratif a été formé par des experts venus en mission courte, à/au :

- La délégation de service public (M Mahé, juillet 2015) ;
- Financement d'un service public de l'eau potable (Mme Laré, mars 2016) ;
- La gestion des services publics (M Lods, avril 2016) ;
- La gestion des déchets solides (M Kessou, octobre 2016) ;
- La valorisation des déchets solides (mission de Gevalor, février 2017) ;

⁹ Rappel : le *Quadrilogue* est un outil de concertation multi-acteurs pour une gouvernance durable. La Charte togolaise indique qu'il est composé des quatre acteurs principaux de la gestion des services essentiels (administrations centrales, élus locaux, opérateurs publics, privés et associatifs des services essentiels, et usagers). La déclinaison locale est le Comité local pour les services essentiels ou *quadrilogue* local.

En plus des formations dispensées, les experts ont permis de faire des points d'avancement sur la gouvernance mise en place ainsi que des recommandations. Pour compléter, des formations sur la maîtrise d'ouvrage communale, la gestion de conflits et la communication entre autre, seront faites par l'ONG CDD dans le cadre du projet A2GEA.

2 – La gestion des kiosques à eau et bornes fontaines est améliorée

Problématiques générales liées à l'eau à Dapaong et les axes de travail proposés

Une étude de départ menée le premier trimestre 2015 sur les usages de la population, montre que les principaux besoins identifiés sont :

- Une réduction du prix de l'eau potable ;
- Une augmentation de la quantité d'eau pour les nécessités domestiques ;
- Une multiplication des accès physiques aux points d'eau.

D'autre part, il ressort que la tâche de puiser l'eau incombe à la femme qui la transporte dans une bassine non couverte sur la tête. Enfin, les chemins d'accès étant accidentés et glissants en saison des pluies, aller chercher de l'eau potable au quotidien est un véritable **parcours du combattant**.

Pour répondre à ces problématiques, deux axes de développement ont été approfondis : la maîtrise d'ouvrage communale et l'accès socio-économique à l'eau potable.

Effectivement, si l'eau potable est devenue une denrée manquante pour la population la plus vulnérable de la commune de Dapaong, c'est que **cette ressource essentielle est devenue un commerce non contrôlé, non réglementé et rentable pour des particuliers**.

Des difficultés observées aux solutions proposées

Amélioration de la délégation de service public de l'eau potable

La délégation de service public aux CDQ était déjà de mise à Dapaong avant le projet PASSED. Toutefois, la commune faisait face à un problème de suivi des réglementations. Une mauvaise gestion par certains CDQ a entraîné la coupure de compteurs d'eau pour cause d'impayés. Ensuite, la reprise par des particulier qui ont en majorité aussi accumulé des dettes allant jusqu'à plus d'un million de francs CFA, a aussi diminuer l'accès à l'eau.

Néanmoins, les CDQ ont été restructurés en 2013, par la loi de 2012 portant sur les comités de développement à la base (CDB) et travaillent depuis à récupérer la gestion des KE et BF. La restructuration permet un meilleur suivi des activités menées par les CDQ.

En 2015, le projet PASSED a accompagné les acteurs locaux dans la formulation sur papier d'une DSP aux CDQ pour la gestion des points d'eau publics. La Figure 3 présente le service communal de l'eau réorganisé avec la commune et les CDQ.

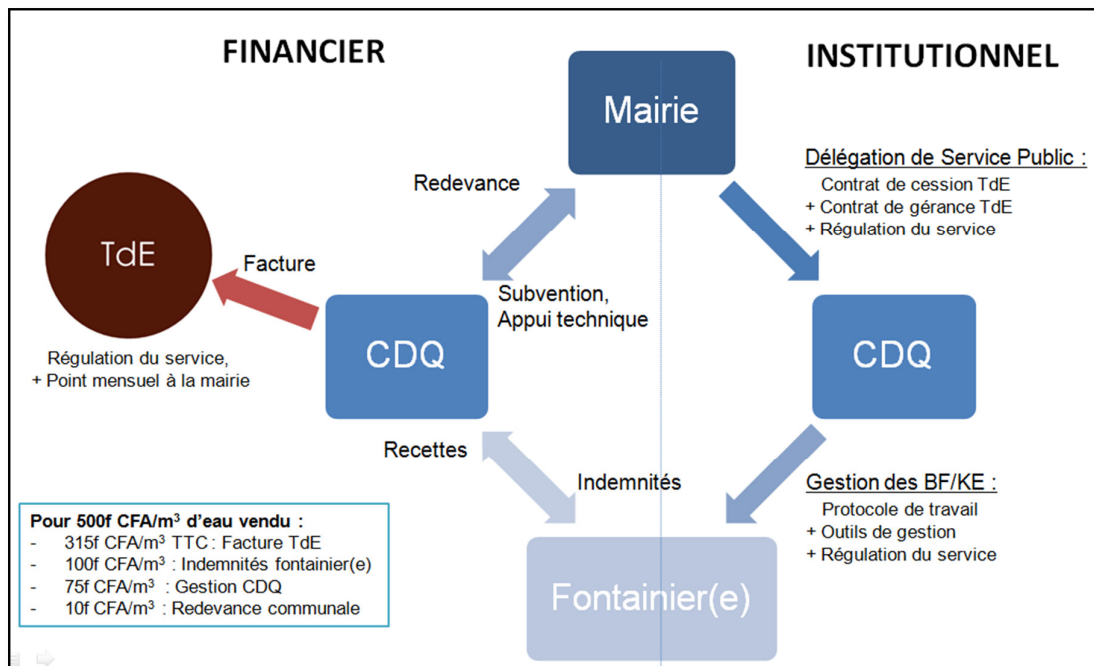


Figure 3 : Schéma simplifié de la gestion communale de l'eau potable mise en place

En plus de la convention de DSP, des réunions de travail ont permis de discuter de l'application tangible des textes de loi réglementant la gestion de l'eau et de l'assainissement par la mairie et sa matérialisation par des textes cadrant les rôles et missions de chacune des parties prenantes :

- L'Autorisation d'exploitation N° / / d'une borne fontaine payante ou d'un kiosque à eau du domaine public par un CDQ/CVD entre le/la Président(e) du CDQ/CVD et l'autorité compétente : Chef de village/quartier, Maire ou Préfet ;
- Le Contrat de gérance N° / / de bornes fontaines payantes ou de kiosques à eau du domaine public entre la TdE et le/la Président(e) du CDQ/CVD ;
- Le Contrat de délégation N° / / de bornes fontaines payantes ou de kiosques à eau du domaine public entre l'autorité compétente : Maire/Préfet/Chef canton en présence du chef de village ou de quartier et et le/la Présidente du CDQ/CVD ;
- Le protocole de collaboration pour la vente de l'eau à une borne fontaine payante ou un kiosque à eau entre le/la Président(e) du CDQ/CVD et le/la fontainier(e).

Les deux premiers documents sont des mises à jour d'anciens contrats datant de la Régie des Eaux qui donnaient gestion à des particuliers.

Le troisième document est le document approuvé par la commune de Dapaong, les CDQ et finalement, la TdE et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. L'Autorité de Régulation du Service de l'Electricité et de l'Eau (ARSE) a fait part de ses inquiétudes en cas de non-respect des consignes par les parties prenantes et de ses encouragements en apportant son appui à travers la proposition d'outils de gestion des BF/KE simplifiés.

De plus, une session de réflexions plus approfondie menée par un expert en service public a fait apparaître la nécessité d'acquérir plus de compétence dans la matière, sous forme de création d'emplois et davantage de coordination, pour gagner en autonomie et pertinence.

Aujourd'hui, XX contrats de XXX ont été signés pour XXX KE/BF gérés par la commune.

Ces textes cadrant le nouveau service de l'eau potable sont appuyés par la commune de Dapaong et la TdE qui ont tous deux pris conscience de l'importance d'un bon suivi :

- Note de Service N°90/TdE/DG/DAIC-2016 portant rappel du prix de vente à pratiquer aux bornes fontaines payantes du 28 juin 2016 ;
- Arrêté Municipal N°07/16/RS/CD fixant le tarif de vente de l'eau potable aux bornes fontaines du 03 octobre 2016 ;
- Note d'Instruction N°41/TdE/DG/DC-2016 à l'attention du Directeur Commercial, des Directeurs Production-Exploitation et des Chefs d'agence du 10 décembre 2016. Celle-ci indique les conditions de gestion d'une borne fontaine payante par un CDQ / CVD :
 - Autorisation d'exploitation par un CDQ/CVD signée par l'autorité compétente
 - Signature du contrat de concession entre le CDQ/CVD et l'autorité compétente
 - Signature du contrat de gérance avec la TdE pour un CDQ / CVD gérant une BF

L'autorité compétente peut-être le Chef Canton en présence du chef de village ou quartier, le maire pour les CDQ et le préfet pour les CVD. Ces conditions ont été validées par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et la Togolaise des Eaux.

De plus, l'amélioration de la gestion des KE/BF portant ses fruits, la caution est passée de 106 000 à 75 525f CFA (soit 285m³ à 265m³), en plus des frais de dossier de 2 270f CFA.

Réduction du prix de l'eau à la borne fontaine

Le second constat, est que l'eau potable vendue aux KE/BF, est deux à trois fois plus chère que l'eau des branchements privés. En effet, la grille tarifaire des particuliers indique une première tranche payante (0 à 10m³) pour 275f CFA/m³. Pour les usagers des BF/KE, elle est de 315f CFA/m³ (facture TdE) avec un prix de revente à la BF/KE fixé à 500f CFA/m³.

Or, sur le terrain, selon les volumes et prix de vente indiqués pour chaque récipient utilisé par la population ; principalement des bassines avant le projet ; le prix de l'eau varie de 650 à 1000f CFA/m³, soit une moyenne de 700 à 800f CFA/m³ selon les études¹⁰.

Par le passé, en 1999, la TdE a mis à disposition de la population des seaux de 20L pour vendre l'eau à 10f CFA le seau mais la population les a remplacés par des bassines de différentes tailles aux volumes inconnus.

Dès lors, à partir de la gestion de l'eau mise en place avec les différentes parties prenantes et de la réalisation d'un plan financier, le PASED a alors appuyé la commune et les CDQ de Dapaong dans l'application du tarif régulé (s'avérant ensuite être celui décrété par l'État¹¹) aux BF et KE gérés par les CDQ de six quartiers pilotes : Kombonloaga, Zongo, Natbagou, Tantigou, Nagnong et Dapankpergou. Une recherche sur la disponibilité des pièces de monnaie et des contenants hygiéniques a permis d'opter pour une revente de l'eau potable dans des bidons jaunes (anciens bidons d'huile) à raison de deux bidons de 25L à 25f CFA.

¹⁰ 700f CFA/m³ pour l'enquête de ménage après un an d'application du tarif régulé à Dapaong entre 2015 et 2016, et 800f CFA/m³ d'après l'étude d'avant-projet de PASED par Experts-Solidaires.

¹¹ L'arrêté interministériel de 1999 fixant le prix de vente de l'eau a été remis par la TdE en 07/2016.

Effectivement, une étude sur les budgets eau des usagers, les revenus des fontainiers et la gestion financière de cinq premiers CDQ listés a premièrement été faite afin d'établir un plan financier par quartier et mesurer l'impact du tarif régulé par rapport au précédent système.

Pour la vente d'un mètre cube d'eau à 500f CFA, il a été retenu :

- 315f CFA pour la facture de la TdE ;
- 100f CFA pour la rémunération du/de la fontainier(e) ;
- 75f CFA pour l'entretien, la maintenance des BF et la sensibilisation par le CDQ ;
- 10f CFA pour la redevance communale.

Un test a ensuite été fait dans le quartier ayant le plus de KE, soit 9 à Kombonloaga, seul quartier où les fontainier(e)s étaient rémunérés plus que 100f CFA/m³, soit 115f CFA/m³ d'eau vendu. Après analyse des résultats suite à un mois de suivi, le tarif régulé a été retenu et est en application dans 73 KE et BF dans les quartiers suivants :

- Kombonloaga le 01/08/15 ;
- Nagnong, Natbagou, Zongo, Tantigou le 01/09/15 ;
- Dapankepergou, Napieng le 01/01/16 ;
- Worgou, Nalolg, Bodjopal, Koutidjoak, Boumong, Nassablé le 01/07/16 ;
- Gwong-Didagou-Kankouaré, Karsome le 01/01/17.

Les fontainiers ainsi que les membres des commissions spécialisées eau et assainissement des CDQ ont été formés sur l'utilisation des outils de gestion, le remplissage des bidons, le cycle de l'eau, l'entretien des BF/KE ainsi que le calcul et le suivi des consommations.

Aussi, pour encourager l'utilisation des bidons par les familles les plus pauvres, une aide financière a été accordée aux CDQ pour acheter au moins 20 bidons (500f CFA l'unité) par KE et les revendre à moindre coût jusqu'à épuisement des subventions. En seconde année, il a été accordé le subventionnement de 10 bidons par kiosques à eau.

Soutien de la TdE dans le renforcement de la gestion communale

Un travail de rétrocession des KE/BF a été entamé par les CDQ avec le support de la commune de Dapaong avant le projet PASED. Le travail de rétrocession des KE et BF repris en avril 2016, est mené par le service communal et s'est accéléré quand la préfecture a promis des sanctions si le bien collectif n'était pas restitué rapidement.

Aussi, un dialogue a été engagé avec l'opérateur national, la TdE et a abouti en la reconnaissance du statut particulier des CDQ et des sanctions rapides et systématiques en cas de non-paiement des factures d'eau, pouvant entraîner la coupure d'un compteur.

Puis, pour éviter de pénaliser la population dans son accès à l'eau potable et prévenir des risques de dettes importantes paralysant encore aujourd'hui la réouverture de points d'eau publics, il a été convenu que la TdE fasse un point mensuel des KE/BF à la commune.

Toutefois, la décentralisation du service de l'eau tardant à être institutionnalisée, les gestionnaires privés les plus réticents continuent sans se soucier de l'intérêt général et le risque de la mairie de perdre de son autorité récemment acquise s'agrandi.

En effet, deux points d'attention sont prendre en compte :

- La commune de Dapaong a tenté de convaincre des gestionnaires de rétrocedés leurs KE/BF sous peine de voir leur contrat avec la TdE transformé en abonnement privé. Malgré la réticence confirmée de certains, aujourd’hui, aucuns contrats n’a été changés;
- Au niveau des rétrocessions, 21/23 KE/BF rétrocedés étaient clos pour cause d’impayés et les mauvais payeurs ne pouvant pas recouvrir les dettes, ont du laissé la main. Aujourd’hui, la TdE a accepté de rouvrir ces KE/BF à condition que la commune poursuive les mauvais payeurs. Cependant, malgré le conseil d’utiliser un contrat de rétrocession proposé et rédigé par l’équipe de projet, il n’existe aucune entente écrite à ce jour assurant l’engagement des anciens gestionnaires à recouvrir leurs dettes.

Il conviendra donc de renforcer la maitrise d’ouvrage communale pour étendre la délégation de service public et appliquer le tarif régulé à l’échelle de la ville. **La régulation de ce service est un absolu impératif pour ancrer le travail réalisé.** Sur le terrain, celle-ci sera organisée entre la commune de Dapaong et la TdE avec un référent national, l’Autorité de Régulation des Services de l’Électricité et de l’Eau (ARSE).

3 – Suivi du service en cours et recommandations

Suivi du service de l’eau potable

Un travail de suivi a été fait auprès des différents acteurs du domaine de l’eau potable, d’abord à la quinzaine, puis mensuellement sur différents paramètres (Tab. 2) :

	Paramètres
Usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d’un bidon propre (réduction du risque de maladie) - Respect des horaires d’ouverture des bornes fontaines - Respect des fontainiers - Notion sur la nouvelle gestion des KE et BF
Fontainiers	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des horaires d’ouverture des bornes fontaines - Utilisation des outils de gestion (cahier du fontainier, boulier...) - Bonne compréhension de la nouvelle gestion des KE et BF - Augmentation du volume d’eau mensuel vendu - Réduction de dettes liées aux pertes d’eau et aux usagers - Bon remplissage du bidon à 25L - Bon relationnel avec les usagers et les CDQ - Salubrité du kiosque à eau et de ses alentours (pas de lavage)
CDQ (Comité Eau et Assainissement)	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des outils de gestion - Relève de compteurs chaque quinzaine - Résolution des conflits entre fontainiers et usagers - Réparation des KE et BF (avec une facture à l’appui)

Tableau 2 : Suivi des kiosques à eau appliquant le tarif régulé

Afin d’assurer la continuité, il a été proposé à la Division Eau Hygiène et Assainissement de la commune une passation par étapes pour le suivi du service avec deux précisions :

- Suivi des fontainiers chaque 9 du mois, jour de relève de la TdE
- Suivi des comités eau et assainissement chaque première semaine du mois si possible, coïncidant avec la réunion mensuelle des CDQ

Aussi, l’envoi d’un bilan mensuel par la TdE appuiera la commune à prévenir toutes difficultés à venir et éviter ainsi les suspensions pour cause d’impayé de facture échue.

Cependant, le suivi qui devait être mené par la DEAH est actuellement fait par l'équipe PASED. Ceci s'explique par le manque de personnel au sein de cette division qui ne compte qu'une seule personne présentement.

L'équipe PASED a eu à appuyer les fontainiers sur la/le :

- Maîtrise et nécessité d'utiliser les outils de gestion ;
- Vente au tarif social et le bon remplissage du bidon (2 bidons de 25L à 25f CFA) ;
- Respect des horaires d'ouverture pour débloquer du temps à d'autres activités ;
- Satisfaction des fontainiers : augmentation des indemnités malgré la baisse du tarif car plus d'usagers pour puiser de l'eau potable mais toujours inférieure au SMIG¹² ;
- Analphabétisation : aide pour remplir le cahier de relève et utiliser le boulier ;
- Relation CDQ/fontainier : médiation pour régler le problème d'absentéisme des fontainiers aux passages du CDQ pour relever le compteur et les bénéficiaires ;
- Pratique d'hygiène : pas de lavage des véhicules, pas de lessive.

Pour finir, le rôle du CDQ dans le service communal mis en place est difficile à être compris. La loi de 2012 sur les Comités de Développement à la Base leur permet une autonomie administrative et financière pour répondre à leurs objectifs de développement.

Toutefois, en tant que gérants délégués, ils ont le devoir de respecter le service communal pour lequel ils travaillent en ouvrant un compte bancaire spécifique pour la gestion de l'eau et en respectant le principe *eau paie eau* ; mais les deux rôles semblent difficiles à être séparés du fait que l'un des buts des CDQ est d'améliorer l'accès à l'eau dans leur secteur.

Bilan du projet avec les parties prenantes et recommandations

D'autre part, suite à une rencontre avec tous les acteurs pour faire le point sur les acquis du projet et suite à un atelier bilan de projet en avril dernier, il ressort que des concepts ne sont pas encore compris et acceptés par tous :

- La redevance communale du service de l'eau potable ;
- L'intérêt d'avoir des horaires d'ouverture fixes aux KE et BF ;
- L'intérêt de bien remplir un bidon à 25L et non 28L ;
- Le travail bénévole des CDQ, non rémunérés ;
- Le principe de l'eau paie l'eau quant aux autres activités menées par les CDQ ;

A cela, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

- Valider les documents cadrant le service de l'eau potable par l'organe décisionnelle de la commune et création d'une ligne de perception de la taxe communale ;
- Suivi comptable communal du service et compte-rendu public des comptes de gestion ainsi que des dotations issues des perceptions communales ;
- Sensibilisation de masse et au kiosque par kiosque sur le bienfondé du respect des horaires d'ouverture des KE/BF et du bon remplissage des bidons à 25L ;

¹² SMIG : Salaire Minimal togolais à environ 35 000f CFA/mois.

Sur ce dernier point, il faut comprendre que le mode de gestion des KE/BF mis en place dans chaque quartier est un travail « entier » en soi si un groupe défini avait la gestion déléguée de toutes les BF/KE de la commune de Dapaong.

Or, cela ne peut être envisageable tant que la commune n'a pas l'entièreté du parc de KE/BF sous sa responsabilité. A ce moment là, un appel d'offre pour la délégation de gestion de toutes les BF/KE pourra être possible.

Néanmoins, une réflexion peut être menée pour la suite par la commune sur :

- Le nombre de KE/BF proportionnel au besoin des habitants de Dapaong ;
- La répartition cartographique des KE/BF de sorte à répondre aux besoins locaux des habitants et rentabiliser légitimement le temps de travail des fontainiers ;
- Avoir une copie de tous les contrats des KE/BF signés avec la TdE ;
- Former les CDQ à la comptabilité simplifiée pour prévenir la fermeture pour impayés ;
- Rencontrer régulièrement les CDQ afin de consolider les acquis sur le principe *eau paie eau* et l'importance d'utiliser les outils de gestion ;
- Recruter les agents indispensables au bon fonctionnement de la gestion communale.

Enfin, les textes encadrant la gestion de l'eau aux KE/ BF de la commune de Dapaong sont validés et disponibles, toutefois, **les parties prenantes n'en ont pas encore signés.**

4 - Réhabilitation et sensibilisation : entre visibilité et prise de conscience collective à l'échelle communale

Les résultats attendus dans cette partie sont ainsi énoncés :

- Augmentation de la couverture dans 5 zones de la ville (construction de 5 KE)
- Augmentation de la consommation spécifique de l'eau potable des habitants de 15 à 20%
- Amélioration qualitative de l'usage de l'eau par les habitants

Réhabilitation et construction de kiosques à eau et bornes fontaines

Le Tableau 3 présente des chiffres clés concernant les activités techniques du projet :

	Prévu :	Réalisé :	Différence
Population pouvant puiser aux BF (500 personnes / BF-KE)	47 000	52 000	+10%
KE et BF fonctionnels	94	109	+16%
Réhabilitation des BF/KE	94	68	-28%
Construction de BF/KE	5	5	-
Volume d'eau facturé par la TdE, années 2015 et 2016	136 311	117 809	-14%
Nombre de KE gérés par les CDQ	29	75	+159%
Quartiers en gestion communale à 100%	01	06	+600%
KE en cours de rétrocession	00	07	-
Procédures de recouvrement de dettes chez l'huissier	00	21	-
Amélioration du remplissage des bidons (vue et quantité) avec des robinets reliés à des tuyaux	00	??	-
Branchements privés	2200	2904	+32%

Tableau 3 : Réhabilitation des KE/BF : quelques chiffres

Le volet technique du projet PASSED visait à remettre à neuf 68 KE et construire 5 nouveaux KE aménagés de sorte à améliorer l'accès physique des usagers et redynamiser le travail des fontainiers. A noter que seuls les kiosques à eau gérés officiellement par la commune avant les travaux ont été réhabilités.

Concernant les BF, les travaux ont porté sur la protection des fontainiers contre le soleil et la pluie. De plus, après état des lieux des KE de la ville, une majorité de KE/BF s'est révélée être fortement dégradée, principalement au niveau de la plateforme devant mener l'eau jusqu'à un puisard, lui-même, généralement bouché.

Le Tableau 4 présente les rôles et missions de chacun des partenaires pour cette étape :

Acteurs	Rôle et missions
Mairie	<p><u>Maître d'ouvrage principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le lien avec la Togolaise des Eaux - Choisir le modèle des KE à construire - Faire un appel d'offre pour les travaux de réhabilitation et de construction de l'année 2 - Garantir le droit foncier de la commune pour la construction des kiosques à eau - Faire des démarches de rétrocession des KE auprès des gestionnaires privés
ONG CDD et ONG Experts-Solidaires	<p><u>Maître d'ouvrage délégué :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre les travaux de réhabilitation et construction - Déterminer les modifications à apporter au KE en collaboration avec les CDQ et la mairie - Appuyer les démarches de rétrocession des KE auprès de la commune - Proposer une gestion viable des BF et KE - Former les fontainiers à la gestion des KE/BF et à l'usage des équipements
Togolaise des Eaux (TdE)	<p><u>Exploitant du réseau d'eau urbain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les branchements pour les 5 KE construits - Ré-ouvrir les 21 KE fermés pour non paiement de factures - Déplacer 2 KE (litige de terrain) - Géo-localiser les KE et BF existants dans la commune - Réaliser des branchements à domicile
CDQ	<p><u>Gestionnaire délégué :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux de réhabilitation via les entrepreneurs locaux (année 1) - Suivre les travaux de réhabilitation (années 1 et 2) - Proposer des modifications à apporter aux KE - Obtenir des terrains pour la construction et/ou le déplacement de KE - Organiser la revente de bidons subventionnés aux usages les plus vulnérables

Tableau 4 : Rôle des partenaires locaux pour la réhabilitation et la construction des KE/BF

En effet, un travail en concertation a été mené avec les partenaires locaux afin que les bénéficiaires locaux s'approprient entièrement les fruits de leurs efforts.

Aussi, des prises de contact et des échanges ont eu lieu afin d'améliorer la visibilité des fontainier(e)s lors du remplissage des bidons, maîtriser le volume vendu et prévenir les potentiels problèmes de pression sur le réseau. L'utilisation de tuyaux flexibles reliés à des robinets est testée depuis le mois de mai et l'équipe a reçu des propositions de mise en place de systèmes de réservoirs d'eau pré-calibrés par un bureau d'études basé à Lomé.

Une note succincte est disponible en Annexe C1 ainsi que le rapport final de réhabilitation et de construction pour le projet PASSED.

La population est sensibilisée à l'usage l'eau potable et à l'assainissement solide

Ce paragraphe met en avant la stratégie de sensibilisation utilisée pendant la période de mise en œuvre du projet PASED. Le programme Information, Éducation et Communication (IEC), a permis des avancées significatives sur la maîtrise de la gestion des KE/BF, sur la consommation d'eau potable, sur la connaissance de l'application du tarif social et pour un changement de comportement des habitants de la commune en matière d'assainissement.

En effet, le programme de sensibilisation s'est décliné sous différentes formes (Fig. 4) :

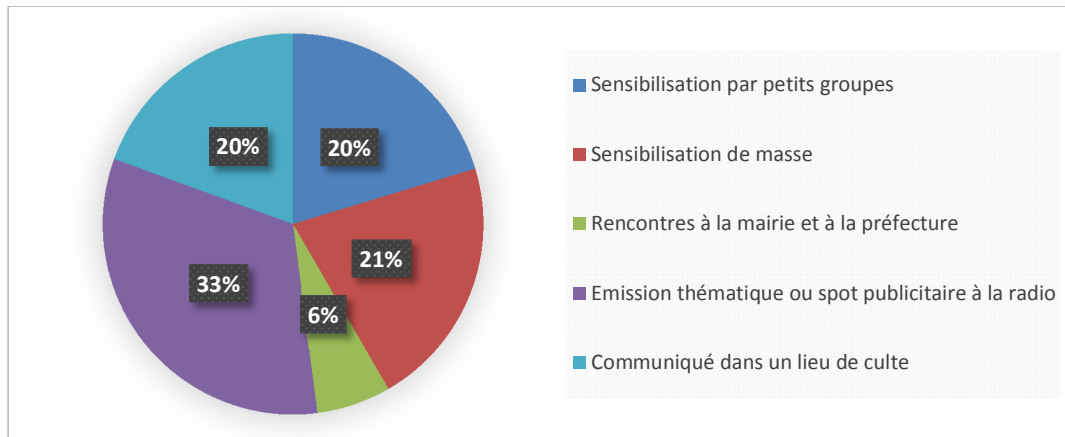


Figure 4 : Le programme d'Information, d'Éducation et de Communication¹³

Avec la participation des usagers, CDQ, leaders locaux et le partage d'expérience lors de la phase pilote à la phase généralisée du projet dans les quartiers de la ville.

Les principaux messages véhiculés lors des sensibilisations sont les suivants :

- L'eau est indispensable à la vie ;
- Application d'une tarification sociale de l'eau dans les KE/BF ;
- L'eau peut être facilement contaminée (défécation à l'air libre, ruissèlement, contamination par les animaux domestiques proches des points d'eau, etc.) ;
- L'importance de réduire les risques de contamination pour éviter les maladies ;
- L'aménagement et l'entretien des sources d'eau ;
- Les actions d'hygiène personnelle et communautaires à réaliser.

Les supports et la méthodologie étaient basés sur les points ci-dessous :

- Élaboration du guide de sensibilisation ;
- Identification d'un groupe culturel pour l'animation de sketches ;
- Utilisation de la palabre itinérante (véhicule sonorisé) pour la mobilisation ;
- Identification des lieux de sensibilisation avec les chefs quartier et CDQ ;
- Organisation des séances de sensibilisation.

¹³ Cette figure provient de l'enquête de ménage suivant la première année du projet PASED dans les quartiers pilotes. Ici, la population sondée témoigne du moyen de prise de connaissance sur PASED.

L'approche IEC et la méthode d'animation utilisées ont été menées en direction des acteurs regroupés selon les catégories suivantes :

Le groupe des bénéficiaires :

- Tous les membres des ménages ;
- Les élèves ;
- Les usagers de kiosques à eau et bornes fontaines.

Le groupe d'acteurs devant agir directement sur les bénéficiaires

- Les Comités de Développement de Quartier (CDQ) ;
- Les hygiénistes (AFPHy) ;
- Les fontainier-e-s ;
- Les ONG/Association chargées de l'intermédiation sociale.

Le groupe d'acteurs devant influencer les bénéficiaires

- Les autorités communales ;
- Les leaders d'opinion ;
- Les services techniques (hydraulique, santé, enseignement de base) ;
- Les groupes du milieu scolaire.

Des documents préparatoires sont disponibles si besoin :

- *Guide de concertation avec des groupes de femmes sur « L'eau potable et l'assainissement dans la commune de Dapaong » ;*
- *Guide d'information et de sensibilisation de masse et par petit groupe sur « La tarification sociale du service des kiosques à eau dans la commune de Dapaong » ;*
- *Animation des émissions et spots radiophoniques sur les thématiques du projet : tels que «les coûts du service et le prix de l'eau potable dans les kiosques à eau » et la « promotion de l'assainissement» ;*
- *Conception des plaquettes indicatrices fixées dans les kiosques à eau ;*
- *Réalisation et diffusion du documentaire vidéo sur la chaîne de télévision national (TVT) et sur les réseaux sociaux.*

Au total, les sensibilisations de masse auront touché près de 7050 personnes dont 3076 femmes dans 12 quartiers. Les sensibilisations en kiosque à eau par kiosque à eau (petits groupes) ont touché de 30 à une centaine de personnes à chaque fois et la radio ayant une couverture de 100km, il est fort probable qu'une majorité de la population de la région des Savanes ait pu entendre les émissions radiophoniques.

Enfin, un documentaire a été tourné sur le projet et a été diffusé deux fois sur la chaîne de télévision nationale togolaise. Il est disponible au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=818qxhoO00o>.

Les stratégies utilisées lors des campagnes de sensibilisation du public sur le PASED ont fait tache d'huile dans la Commune de Dapaong. En effet, aujourd'hui l'eau est vendue à deux bidons de 25L à 25f CFA dans tous les KE/BF, mêmes privés. Notons que les sensibilisations en milieu scolaire n'ont pas pu se faire à cause des grèves enseignantes qui ont même entraînés la prorogation de l'année scolaire au Togo.

B- Organisation du service communal de l'assainissement solide

1 - Proposition de service communal de l'assainissement solide

Le mode de gestion préconisé est la délégation de service public par la mairie aux comités de développement de quartier (Fig. 5).

Volet organisationnel

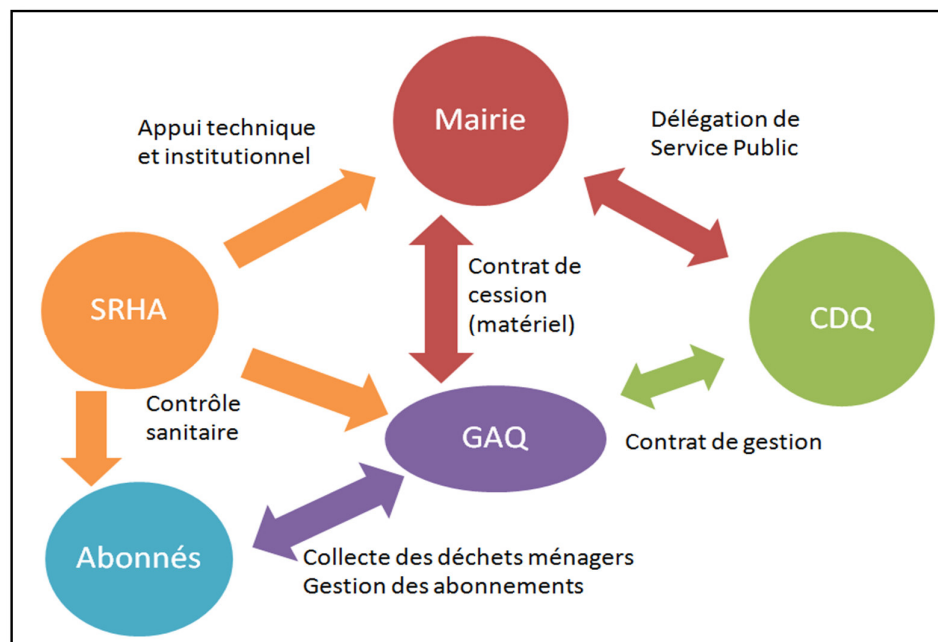


Figure 5 : Plan de pré-collecte des ordures ménagères, volet institutionnel

La première étape consiste en la rédaction d'une convention de délégation de service public. Ce document écrit en concertation avec les différents acteurs locaux dans le domaine de l'assainissement et signé par les comités de développement de quartier et la mairie posera les bases du fonctionnement de la pré-collecte communale ainsi que les rôles et missions de toutes les parties prenantes.

Cette convention chargera les CDQ de :

- Signer un contrat de gestion avec un (GAQ) pour le ramassage et le transport des déchets ménagers jusqu'à un dépotoir intermédiaire comprenant :
 - Un plan de gestion des abonnés : circuit de ramassage des ordures ménagères, la collecte de l'argent et mise à jour de la liste des abonnés ;
 - Un plan de suivi mensuel et de contrôle du service de pré-collecte ;
 - Un exemple de rapport de gestion à transmettre mensuellement à la mairie.
- Vérifier la bonne application du tarif de pré-collecte défini au préalable avec la mairie ;
- Effectuer des contrôles inopinés de la bonne tenue du cahier de caisse du GAQ ;
- Sensibiliser la population à s'abonner au service de pré-collecte.

Le CDQ étant bénévole, il est important d'optimiser au mieux son rôle dans l'organisation.

Cette convention de délégation chargera la Mairie de :

- Faire un suivi, de contrôler et réguler le service de pré-collecte ;
- Faire des bilans annuels pour réajuster les zones de pré-collecte en fonction de l'évolution de l'urbanisation ainsi que la grille tarifaire du service ;
- Travailler à toujours étendre son service à travers la sensibilisation de la population.

Etant prévu la construction de 8 dépotoirs intermédiaires pour toute la commune, il sera important de définir des zones stratégiques de ramassage sur plusieurs quartiers et de s'entendre avec les CDQ directement et indirectement concernés.

La seconde étape comprend la rédaction d'un contrat de cession (ou d'une entente d'octroi de matériel) entre le représentant de la commune et le GAQ pour l'utilisation du matériel nécessaire à la pré-collecte des déchets ménagers (tricycles, brouettes, bassines, pelles, râpeaux...) mais aussi l'équipement de protection sanitaire des membres du GAQ.

Enfin, le Service Régional Hygiène et Assainissement effectuera des contrôles sanitaires auprès des ménages et du GAQ et apportera son appui technique et institutionnel à la commune pour le bon déroulement du service de pré-collecte, son déploiement dans la commune et son évolution. Ce dernier a aussi un rôle de sensibilisation et de régulation.

Volet financier :

La Figure 6 présente le côté financier du service communal de pré-collecte énoncé :

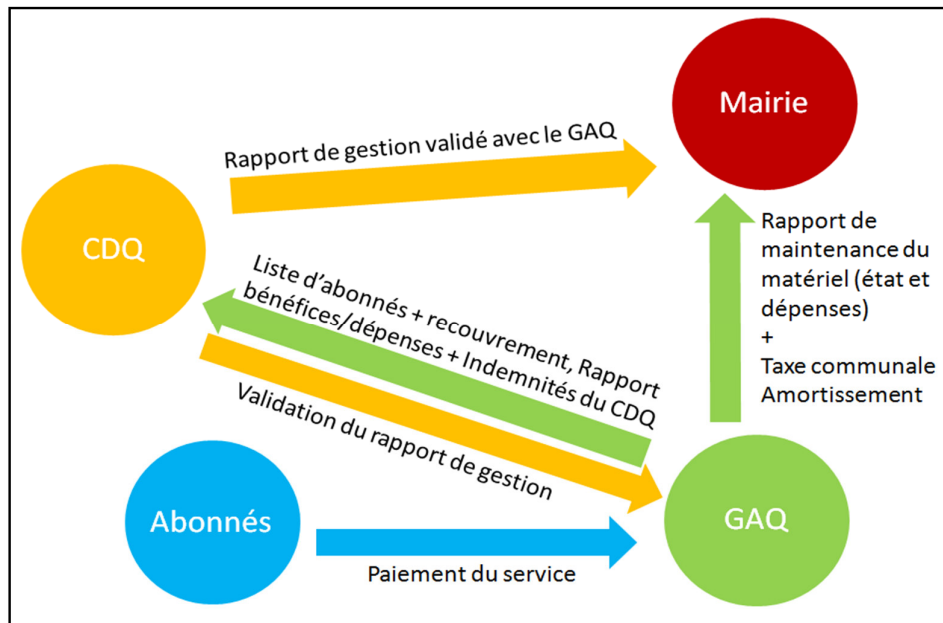


Figure 6 : Plan de pré-collecte des ordures ménagères, volet financier

A propos de la gestion comptable et financière du service, il est attendu que :

- La convention de délégation de service public indique :
 - La grille tarifaire des ménages abonnés d'après leur niveau de vie (500f CFA/mois pour les ménages en concession et 1000f CFA/mois pour ceux en villa)

- La grille tarifaire des structures administratives et commerciales dépendamment de la nature des déchets (valorisable ou non) et de leurs quantités
 - Un rehaussement de la grille tarifaire en saison pluvieuse en fonction de la quantité des déchets végétaux ramassés dans les ménages et structures
 - Le montant de la taxe communale proportionnelle au nombre de ménages abonnés (X% pour 1 à 500 ménages abonnés, Y% pour 500 à 1000 ménages abonnés, Z% pour 1000 à 1500...)
 - Le montant de la taxe communale sur le ramassage des déchets dans les structures administratives et commerciales
 - Le montant évolutif des indemnités des CDQ en fonction du développement du service (nombre de ménages et de structures abonnés)
- Le contrat de cession indique :
- Le montant du matériel mis à disposition du GAQ et la prise en charge de son renouvellement en fonction des bénéfices engendrés par le service (+ un budget municipal et une passation des frais de renouvellement à planifier ?)
 - De même pour les séances de vaccination des membres du GAQ
 - Le montant de l'amortissement du tricycle attendu en fonction du développement du service de pré-collecte (nombre de ménages et de structures abonnés)

En application, le GAQ s'occupe de la gestion comptable du service de pré-collecte, la Mairie s'occupe de la question financière au niveau du matériel mis à disposition du GAQ et de son entretien et renouvellement et le CDQ contrôle les bilans comptables (bénéfices/dépenses) du GAQ mensuellement avant transmission à la commune.

Chacun veille à la bonne application des grilles tarifaires et du service mis en place.

Enfin, à noter qu'un CDQ, actuellement gestionnaire des bornes fontaines de son quartier, à pour vocation de faire évoluer son secteur de manière bénévole. Or, le service de pré-collecte des déchets ménagers fait appel au besoin de plusieurs métiers justement rémunérés. Le choix de limiter le rôle des CDQ au volet institutionnel est fait en prévision du renforcement de l'équipe communal et du développement fonctionnel et financier des futurs opérateurs de service que sont les GAQ.

Avec le PEAT1, il est prévu la construction de 8 dépotoirs intermédiaires pour 18 quartiers. Il faudra alors regrouper les quartiers de manière à équilibrer la répartition de la population ainsi que les distances à parcourir pour la pré-collecte. En effet, suite à une enquête de terrain, il apparaît difficile de mettre en place un service de pré-collecte dans les quartiers périphériques. Il serait alors plus intéressant d'encourager des initiatives communautaires pour assainir les espaces publics en attendant l'expansion de l'urbanisation. C'est ce qui est fait au niveau du marché de Dalwak (quartier Nagnong) par des AFPHy.

2 – Test de la pré-collecte à Kpégui, quartier Kombonloga

Le 20 juin 2016 a été lancé un service test de pré-collecte des ordures ménagères dans le secteur de Kpégui, dans le quartier de Kombonloaga. Ce test se veut un élan concret d'une volonté communale et d'améliorer l'accès à un environnement sain pour sa population.

Après un mois de test, celui-ci se poursuivra dans tous le quartier de Kombonloaga avant de se poursuivre dans les quartiers de Nalolg et Nassablé. Les actions sont toujours menées en concertation avec les acteurs locaux ainsi que les autres projets traitant le même thème.

Avant de procéder au lancement service test, un dénombrement des habitats a été fait dans le secteur de Kpégui afin d'identifier au mieux les futurs adhérents du service et leurs besoins, soit 350 ménages et 80 commerces. Pour promouvoir l'adhésion au service, des poubelles ont été données aux volontaires. Aussi, c'est un contrat d'abonnement édité entre la mairie et l'abonné (ménage ou boutique) qui tiendra lieu d'engagement.

A partir de ces données, il a été décidé de lancer deux équipes de ramassage des ordures ménagères pour recouvrir le secteur concerné, 2 jours par semaine les lundis et jeudis, soit :

- 2 conducteurs pour 2 tricycles ;
- 4 agents d'appui aux conducteurs pour charger les ordures.

Il a été proposé aux femmes AFPHy de faire le travail d'appui.

Pour préparer au mieux les volontaires au test, une formation sur le nouveau service de pré-collecte a été faite auprès des équipes de ramassage et des CDQ, le dépôt des AFPHy a été vidé pour recevoir les nouveaux déchets solides et un hangar a été construit pour leur permettre d'y stocker le terreau issu de leur travail de tri.

Côté recettes, les femmes AFPHy auront 5 jours pour recouvrir le service en passant auprès de tous les abonnés et tenir à jour un cahier de compte avec le soutien du CDQ.

L'argent récolté sera disposé sur un compte bancaire spécifique à l'assainissement. Ce compte bancaire sera ouvert et géré par le CDQ de Kombonloaga. D'autre part, la mairie effectuera un contrôle mensuel de la gestion en étudiant les bilans financiers. Enfin, un accompagnement par CDD est prévu tout au long du test.

Pour finir, le rapport sur la Proposition de plan de pré-collecte des déchets ménagers est disponible et apporte plus d'informations, il comprend :

- Un état des lieux de la pré-collecte passée et actuelle (acteurs, besoins...) ;
- La proposition de plan de pré-collecte dont la majeure partie est reportée ici ;
- Le détail du service testé dans le secteur de Kpégui (Kombonloaga).

Partie III : Résultats socio-économiques

A – Base de données finales

Le Tableau 5 fait état des kiosques à eau et bornes fontaines de la commune de Dapaong :

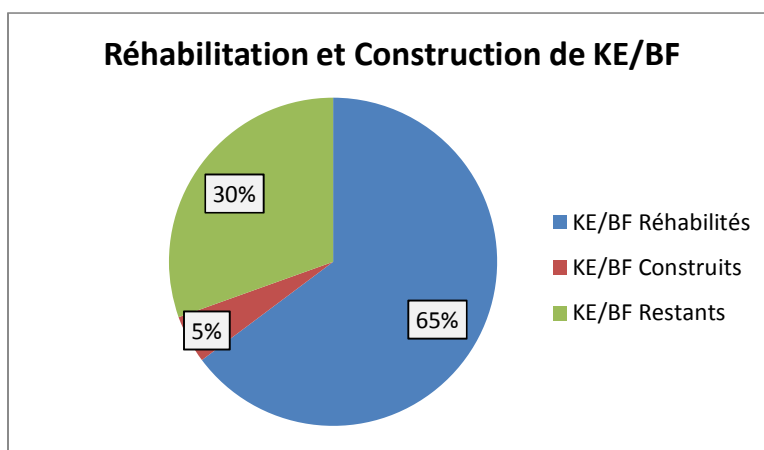
	Quartier	KE/BF	R	C	Ro.	GC	NF	F	GR
1	Kombonloaga	12	7	0	0	9	0	12	11
2	Zongo	9	6	0	1	6	1	7	9
3	Nagnong	4	3	0	0	3	0	4	4
4	Tantigou	8	4	1	2	5	1	7	5
5	Natbagou	4	3	1	0	4	0	4	4
6	Dapankpèrgou	4	1	1	0	2	0	3	3
7	Koutidjoak	8	6	0	3	6	1	7	7
8	Worgou	14	6	1	0	5	1	13	11
9	Boumong	8	5	1	1	6	1	6	8
10	Napieng	7	5	0	6	7	0	7	7
11	Bodjopal	10	5	0	1	5	1	10	8
12	Nalolg	5	5	0	1	5	0	5	5
13	Gwong-Didagou-Kankouaré	5	5	0	1	5	0	5	5
14	Nassablé	4	4	0	3	4	0	4	3
15	Karsome	3	3	0	2	3	0	3	3
TOTAL		105	68	5	21	75	6	99	93

KE/BF : Kiosques à Eau/Bornes Fontaines ; R : Réhabilités ; C : Construits ; Ro : Rouverts ; GC : Gestion Communale ; NF : Non Fonctionnel ; F : Fonctionnel ; GR : Géoréférencés ; Cases grisées : 100% communale

Tableau 5 : Gestion et fonctionnalité des bornes fontaines de Dapaong

En fin de projet PASSED, la commune de Dapaong compte 105 BF/KE répartis sur son territoire communal, dont 68 réhabilités, 5 construits, 21 rouverts et 75 en gestion communale. Ces chiffres ne prennent pas en compte les 4 KE/BF des deux villages voisins.

La Figure 7 contient trois graphes schématisant l'état des 105 BF/KE de la commune.



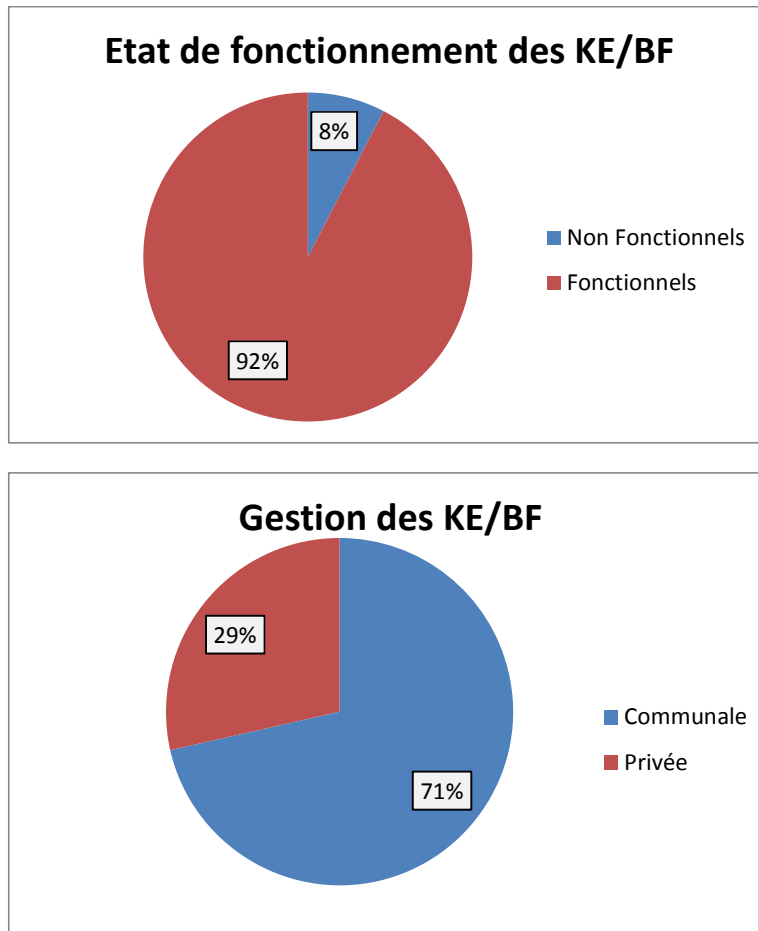


Figure 7 : Gestion et fonctionnalité des KE/BF de la commune de Dapaong

La Figure 7 montre qu'il y a 29% des kiosques à eau qui sont sous gestion privée, soit 30 points d'eau dont les gestionnaires ont un contrat TdE au tarif volumique. A savoir que ces derniers n'ont pas toujours l'aspect conventionnel d'un KE ou d'une BF. Parfois ils se résument à un tuyau sortant d'un muret.

B – La consommation de la population dans la commune de Dapaong

1 – A l'échelle de la commune de Dapaong

Le Tableau 6 présente l'évolution de la consommation de l'eau facturée aux KE/BF de la commune entre 2011 et 2016. Les graphiques de la Figure 9a/b qui suit, présente les courbes de consommation normalisées à l'unité du kiosque à eau pour chaque quartier. La Figure 9a/b sépare les quartiers en deux groupes, les pilotes et ceux de la seconde année.

De plus, l'Annexe D regroupe la base de données finalisée, ainsi que des tableaux sur l'évolution du nombre de KE/BF fonctionnels chaque année et enfin, des graphiques sur l'évolution de la météo et des précipitations de 2011 à 2016.

En effet, au premier regard, il paraît difficile d'interpréter les données volumiques sans tenir compte des paramètres climatiques (Fig. 8), du nombre de KE/BF disponibles par an et par quartier, ainsi que de données sur l'urbanisation de la ville et du raccordement spatialisé de sa population au réseau d'eau potable de la TdE, informations indisponibles ici.

Quartier	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Fév. 2017
Bodjopal	7981	13988	12111	13595	17670	17525	3797
Boumongue	4676	9456	7208	7756	11390	7426	2078
Dapankpergou	248	172	0	749	1962	1920	871
Gwong-Didagou -Kankouaré	4538	7396	7710	5908	6980	5847	1572
Karsome			130	297	429	113	20
Kombonloaga	6685	10768	9227	9401	12304	14432	3753
Koutidjoak	6276	10511	9545	9824	9210	6746	2021
Nagnong	826	1710	1768	2444	3817	3909	1464
Nalolg	6682	11628	10690	13417	13427	14637	3740
Napieng	5383	9342	8096	8214	9148	3269	1607
Nassablé	220	830	678	636	545	887	142
Natbagou	1306	3102	2565	2614	4307	3750	715
Tantigou	741	1410	1756	3612	4436	4102	898
Worgou	8249	16075	13836	17160	19096	14387	4899
Zongo	9344	14157	14793	18444	20515	18212	4576
Inconnu			1301	679	1075	647	24
TOTAL	63155	110545	101414	114750	136311	117809	32177

Tableau 6 : Evolution du volume d'eau facturé entre 2011 et 2016 aux KE de Dapaong

Les données informatisées mises à disposition par la TdE présente un nouveau regard sur la mesure de l'impact de la nouvelle gestion des KE/BF par la commune. De fait, il n'y a qu'une année d'observation sachant que l'accès au tarif régulé a été décalé dans le temps.

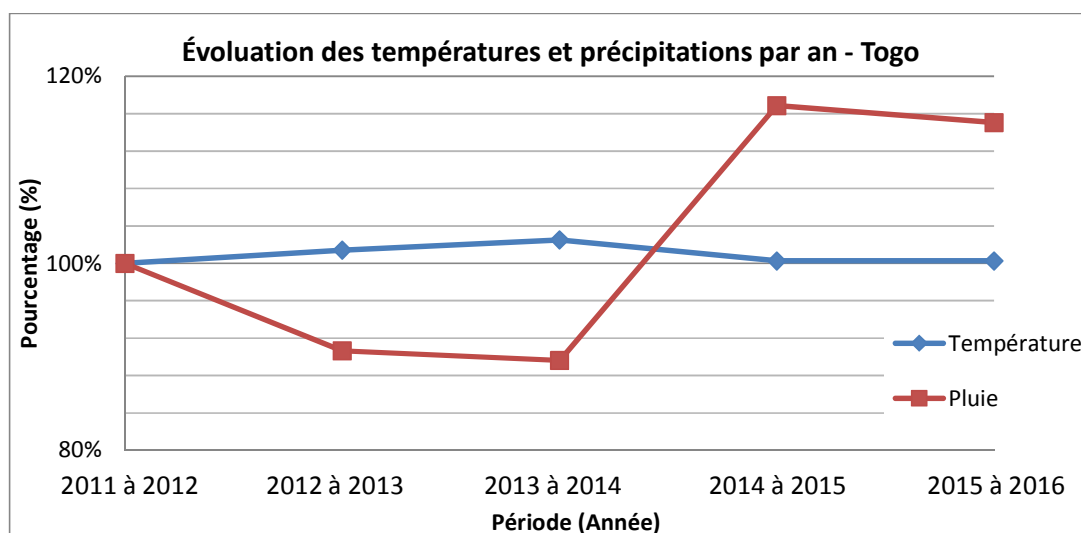


Figure 8 : Évolution des températures et précipitations au Togo entre 2011 et 2016

Pour commencer, le graphique météorologique présente une augmentation de la quantité de précipitation au Togo entre les années 2015 et 2016. Ceci a pu influencer les usagers qui auront des réserves à plus ou moins long terme au niveau des puits et autres points d'eau gratuits dépendamment du taux d'infiltration de l'eau et des eaux de ruissellement.

Du côté des températures, elle paraît stabilisée dans le temps, mais cela ne rend pas compte des potentielles périodes de sécheresse intenses dans la région des Savanes.

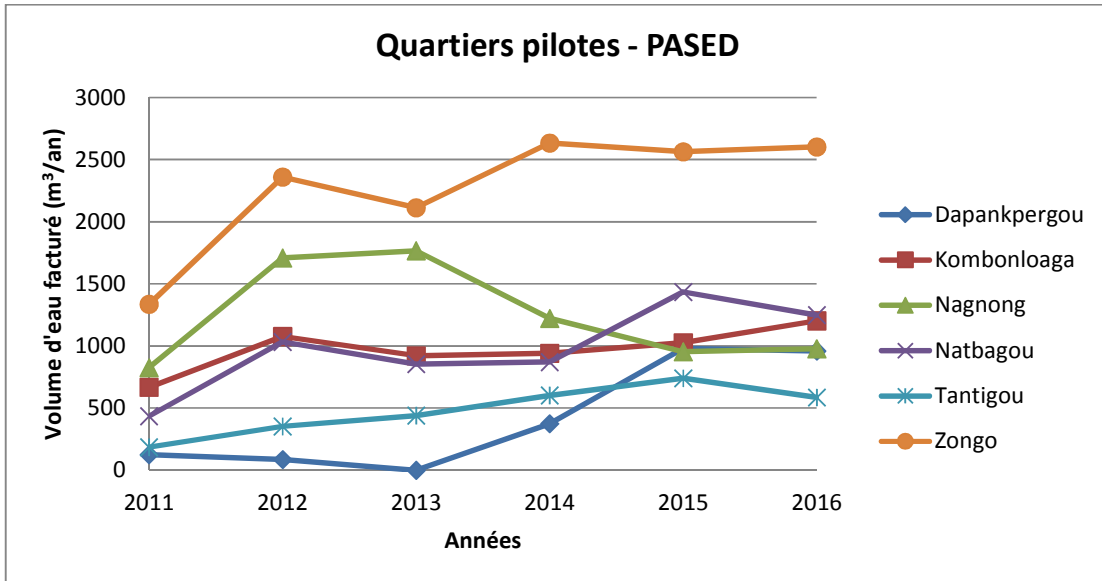


Figure 9a : Evolution des volumes d'eau facturés entre 2011 et 2016 aux KE/BF des quartiers de l'année 1 du projet PASED

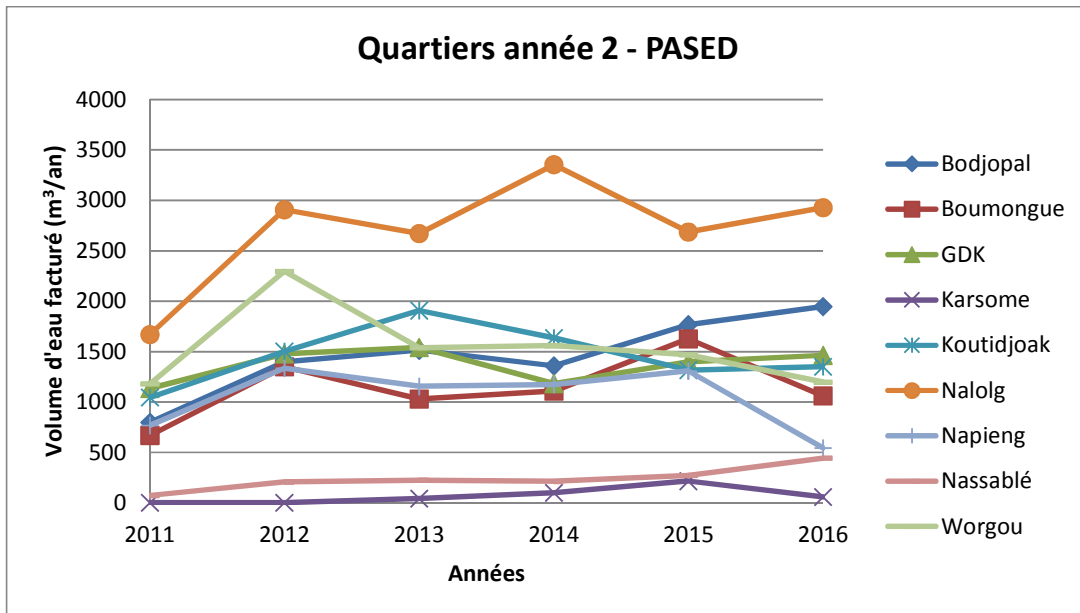


Figure 9b : Evolution du volume d'eau facturé entre 2011 et 2016 aux BF/KE des quartiers de l'année 2 du projet PASED

La Figure 9a/b présente donc les volumes d'eau facturés par la TdE, et ce, par rapport à un seul KE par quartier. La tendance des courbes semble suivre celle des précipitations de la Figure 8, la quantité d'eau puisée diminue en temps de grande précipitation et inversement.

Toutefois, tout ne peut être ramené au climat, à l'urbanisation et au taux de raccordement. Chaque quartier a ses caractéristiques qui peuvent être mise en avant.

2- L'évolution de la consommation d'eau potable, exemple du quartier de Kombonloaga, quartier pilote de la nouvelle gestion communale

La Figure 10 présente les courbes d'évolution des consommations d'eau potable dans le quartier de Kombonloaga. Ce dernier a plusieurs caractéristiques intéressantes :

- Forte présence de puits individuels et quelques forages ;
- Population nantis et population vulnérables avec environ 8 500 habitants ;
- Premier CDQ de la commune mis en place en 2011, encore très dynamique aujourd'hui ;
- Quartier bénéficiaire de nombreux projets, notamment la construction de 2 KE en 2015.

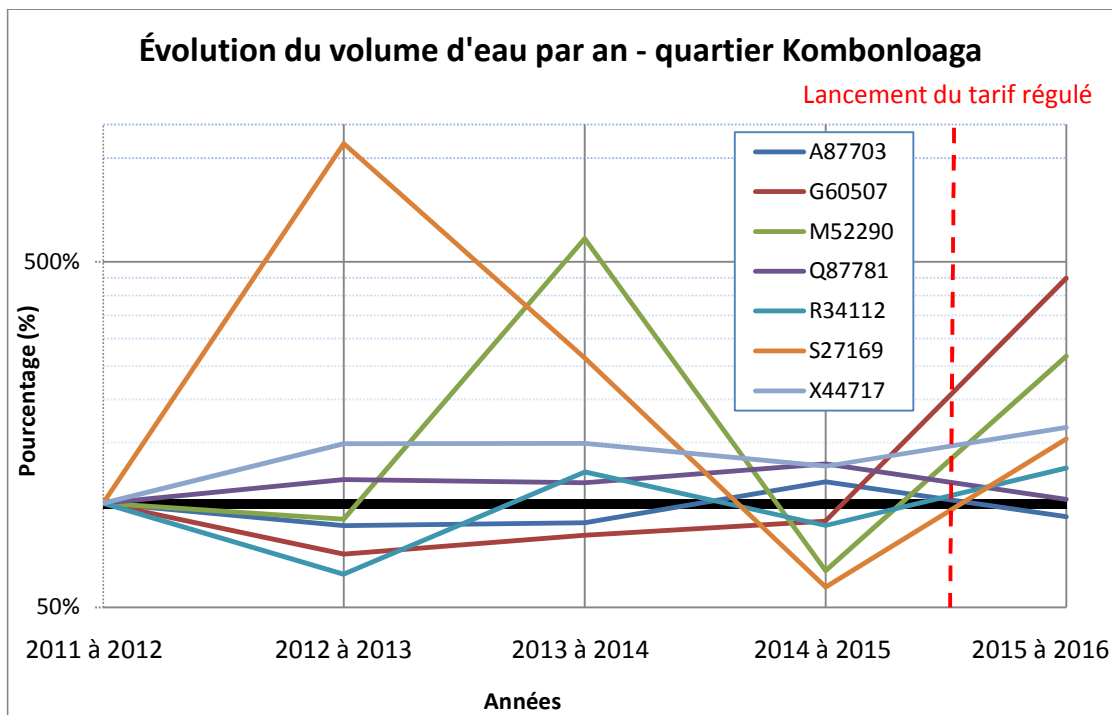


Figure 10 : Évolution du volume d'eau entre 2011 et 2016 à Kombonloaga

Ces courbes sont présentées sous forme logarithmique pour simplifier leur lecture. En effet, d'une année à l'autre, quand la consommation d'eau à diminuer, la courbes passe en dessous de la barre des 0 et inversement. 7 sur 9 KE gérés par le CDQ sont représentés.

Premièrement, il apparaît distinctement que les KE S27169 et M52290 sont sous l'influence directe des précipitations (forte présence de puits individuels) entre 2011 et 2015 mais atteignent un nouveau pic de consommation entre 2015 et 2016 alors que la quantité de précipitation ne diminue pas grandement. L'augmentation de la consommation de l'eau peut être induite par une urbanisation localisée (construction).

Or, les KE X44112, G60507 et R34112 situés dans des secteurs denses, avec peu de puits mais sujets à concurrence avec les voisins revendeurs d'eau, montrent aussi une augmentation conséquente de leur revente d'eau potable entre 2015 et 2016.

Enfin, les fontainiers des KE A87703 et Q87781 ne brillent pas par leur présence régulière malgré la demande grandissante des usagers.

Enfin, l'enquête de ménage réalisée suite à la première année d'application de la nouvelle gestion des KE ainsi que le bilan avec le CDQ démontre plusieurs points positifs :

- Sensibilisation de masse coordonnée avec les acteurs locaux du quartier réussie ;
- Assiduité et forte volonté de développement du CDQ qui paient ;
- Confiance des fontainiers qui voyaient leurs indemnités volumiques revues à la baisse (100f CFA/m³ au lieu de 115f CFA/m³), soit +35% en moyenne pour 16 KE en année 1 ;
- Changement de comportement de la population optant pour l'eau de boisson du kiosque à eau afin de rester en bonne santé : 97% opte pour l'eau du KE pour boire ;
- Diminution du prix moyen de vente de l'eau de 25% passant de 800 à 600f CFA/m³ ;
- Gain financier de l'utilisateur : budget eau du ménage est passé de 7 à 6% du revenu ;
- Genre : +8% d'homme pour effectuer la tâche, toutefois, il apparaît clairement sur le terrain que se sont maintenant les enfants qui en sont principalement chargés ;
- Bon suivi des acteurs locaux après le lancement du tarif régulé et médiation ;
- Bon relationnel entre le CDQ, la Mairie et la TdE.

Par conséquent, le quartier de Kombonloaga est un exemple de réussite dans la mise en place d'une nouvelle gestion communale de l'eau potable.

En Annexe D3, les graphes des autres quartiers seront présentés et commentés pour garder en tête la diversité des différents cas de figure à Dapaong.

C – Évolutions socio-économiques

1 – Les bénéficiaires des fontainiers augmentent mais la précarité est toujours là

Le Tableau 7 porte sur l'évolution des rémunérations des fontainiers de l'année 1, faute d'informations exploitables pour les fontainiers de la seconde année car il y avait une majorité de gestionnaires privés face aux CDQ. Les chiffres montrent une augmentation de +8% à +63% dans 5 quartiers et une diminution de 15% dans le quartier de Kombonloaga.

Quartier	Indemnité avant tarif régulé et après facturation de la TdE	Rémunération avant PASED (f CFA/m ³)	Rémunération après PASED (f CFA/m ³)	Différence (%)
Natbagou	30% des bénéficiaires	56	100	+45%
Kombonloaga	62% des bénéficiaires	115	100	-15%
Zongo	50% des bénéficiaires	93	100	+8%
Tantigou	30% des bénéficiaires	56	100	+45%
Nagnong	20% des bénéficiaires	37	100	+63%
Dapankpergou	5000/mois, soit 13 à >100% des bénéficiaires selon la saison	≈58 en moyenne	100	+43%

Tableau 7 : Rémunération du fontainier avant et avec le PASED

Le Tableau 8 présente les hypothétiques indemnités mensuelles des fontainiers de chaque quartier si la gestion des KE avait toujours été celle mise dernièrement en place. De plus, les indemnités ont été divisées équitablement en fonction du nombre de bornes fontaines et de kiosques à eau fonctionnels par quartier chaque année, de 2011 à 2016.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	MIN	MAX
Dapankpergou	1033	717	0	3121	8175	8000	3629	8175
Kombonloaga	5571	8973	7689	7834	8544	10022	2606	10022
Nagnong	6883	14250	14733	10183	7952	8144	3050	14733
Natbagou	3628	8617	7125	7261	11964	10417	1986	11964
Tantigou	1544	2938	3658	5017	6161	4883	1069	6161
Zongo	11124	19663	17611	21957	21370	21681	5448	21957
Bodjopal	6651	11657	12616	11329	14725	16227	3516	16227
Boumongue	5567	11257	8581	9233	13560	8840	2886	13560
GDK	9454	12327	12850	9847	11633	12181	3275	12850
Karsome	0	0	361	825	1788	471	83	1788
Koutidjoak	8717	12513	15908	13644	10964	11243	3368	15908
Nalolg	13921	24225	22271	27952	22378	24395	6233	27952
Napieng	6408	11121	9638	9779	10890	4540	2678	11121
Nassablé	611	1729	1883	1767	2271	3696	592	3696
Worgou	9820	19137	12811	13000	12241	9991	3402	19137
Moyenne	6062	10608	9849	10183	10974	10315	2921	13017

Tableau 8 : Rémunération moyenne du fontainier entre les années 2011 et 2016

Le premier constat est que l'indemnité du fontainier n'atteint jamais le tiers du salaire minimal togolais (35 000f CFA/mois). Les disparités disproportionnées entre les chiffres peuvent s'expliquer de différentes façons :

- Répartition non homogène des kiosques à eau sur le territoire communal : les populations les plus vulnérables en périphéries sont les moins desservies ;
- Couverture spatiale du réseau d'adduction d'eau : manque de routes à Natbagou ;
- Le pouvoir d'achat : commerçants à Nalolg, Zongo et agriculteurs à Karsome ;
- Les voisins revendeurs d'eau potable qui veulent atteindre la limite du plafond de la première tranche de paiement de la TdE pour les particuliers ;
- Présence de sources d'eau alternatives et manque de sensibilisation de la population.

Initialement, il été déjà admis par les acteurs de l'eau et les autorités locales qu'un fontainier ne pouvait pas vivre de son travail à un KE ou une BF. Toutefois, avec le temps, leur situation ne semblent pas beaucoup évoluer et il serait bon faire des propositions d'amélioration des conditions de vie des fontainiers, notamment :

- Alphabétisation et formation pratique sur le travail de fontainier(e) ;
- Dégager du temps aux fontainier(e)s pour d'autres activités : horaires d'ouverture à respect et adapter en fonction des saisons (travail dans les champs) ;
- Amélioration des liens avec les acteurs locaux de l'eau et mise en réseau des fontainiers pour une meilleure représentativité ;
- Plaider à qui de droit pour un arrêt des reventes de l'eau à domicile.

Ces objectifs ont été pris en compte dans le nouveau projet PAASEA.

2 – Les recettes du service de l'eau potable

Le Tableau 9 indique la répartition chiffrée des bénéfiques dans le cas où la gestion des KE/BF aurait été appliquée à la lettre en prenant l'hypothèse que tous les KE/BF des quartiers concernés sont sous gestion communale à partir du jour du lancement.

Les recettes totales sont calculées sur la base de 500f CFA/m³ vendu. Pour rappel, les bénéfiques des fontainiers sont calculés sur la base de 100f CFA/m³, ceux des CDQ avec 75f CFA/m³ vendu. La redevance de la mairie est calculée sur la base de 10f CFA/m³ vendu.

		KE/BF fonctionnel	Volume d'eau facturé (m ³ /an)	Recettes totales (f CFA/mois)	Bénéfiques fontainier (f CFA/mois)	Redevance mairie (f CFA/mois)	Bénéfiques CDQ (f CFA)
2015	Kombonloaga	12	12304	512667	8544	10253	76900
	Nagnong	4	3817	159042	7952	3181	23856
	Natbagou	3	4307	179458	11964	3589	26919
	Tantigou	6	4436	184833	6161	3697	27725
	Zongo	8	20515	854792	21370	17096	128219
2016	Dapankpergou	2	1920	80000	8000	1600	12000
	Kombonloaga	12	14432	601333	10022	12027	90200
	Nagnong	4	3909	162875	8144	3258	24431
	Natbagou	3	3750	156250	10417	3125	23438
	Tantigou	7	4102	170917	4883	3418	25638
	Zongo	7	18212	758833	21681	15177	113825
	Bodjopal	9	17525	730208	16227	14604	109531
	Boumongue	7	7426	309417	8840	6188	46413
	Koutidjoak	5	6746	281083	11243	5622	42163
	Nalolg	5	14637	609875	24395	12198	91481
	Napieng	6	3269	136208	4540	2724	20431
	Nassablé	2	887	36958	3696	739	5544
	Worgou	12	14387	599458	9991	11989	89919
	TOTAL	114	156581	6524208	198071	130484	978631

Tableau 9 : Répartition hypothétique des bénéfiques de 2015 à 2016 issues des ventes d'eau aux KE pour une gestion communale à 100%

Cette répartition des gains ainsi présentée, est considérée actuellement fonctionnelle le temps pour la commune, de récupérer tout son parc de KE/BF. Toutefois, il faut être vigilant quant à l'importante recette accordée aux CDQ pour la gestion du patrimoine. En effet, un suivi comptable mensuel est indispensable pour l'avenir de ce système de gestion.

De fait, la répartition des bénéfices évoluera toujours en fonction du principe de l'eau paie l'eau, en vue d'équilibrer les dépenses et recettes à venir du nouveau service de l'eau potable.

Dans un futur proche, la commune aura à y réfléchir par rapport à/au :

- L'augmentation du nombre de branchements privés ;
- La baisse de rentabilité des KE qui devront fermer ou être déplacés ;
- La précarité des fontainier(e)s ;
- Le recrutement d'agents communaux dans la division eau, hygiène, assainissement ;

Sur ce dernier point, la taxe communale extrêmement basse a pour objectif d'initier les partenaires au volet financier du service. Pourtant, il faudra que celle-ci augmente si la commune souhaite prendre en charge la main d'œuvre communale intervenant dans les quartiers. Le choix de l'apaisement a été fait avec les CDQ qui refusaient la taxe, mais il ne peut être fait au détriment de la viabilité du service communal lancé depuis bientôt deux ans.

Enfin, d'autres changements moins probables peuvent être considérés pour l'avenir :

- Affermage de la gestion des KE par une entité organisée sur toute la commune ;
- Changement de la grille tarifaire de l'eau potable par le Ministère de l'Hydraulique ;
- Election municipale et accélération du processus de décentralisation des services essentiels.

Partie IV : Autres activités et Conclusion

En parallèle du projet PASED, non sans lien, se sont déroulées d'autres activités :

- Rédaction d'une demande de cofinancement auprès du SEDIF pour le projet PAASEA ;
- Participation à la Journée Mondiale de l'Eau à Kara et présentation du projet et des résultats au Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique ;
- Participation au Forum National du Paysan Togolais à Kara pour appuyer le Ministère susdit sur la gestion des minis adductions d'eau potable et des forages en milieu rural.

Ainsi se termine le rapport final du projet PASED qui laisse place au projet PAASEA avec beaucoup d'espoir pour l'avenir des populations des communes de Dapaong et de Mango.

Force est de constater que la détermination et la confiance du SEDIF en ses partenaires locaux ont été bénéfiques au point d'investir l'UE d'une nouvelle mission.

Le projet PASED aura été un point d'ancrage à l'application de la décentralisation des services essentiels de l'eau potable et de l'assainissement solide dans la commune de Dapaong. Commune qui, forte de sa volonté et de son expérience actuelle, est en passe de devenir un exemple initiateur au niveau national.